

## Meilleurs vœux 2023!



### ENFANCE

Assemblée plénière  
du CIVIL

// 32-33

### CADRE DE VIE

Réhabilitation  
du Parc Louis Aragon

// 38-39

### VIE QUOTIDIENNE

SAINT-ETIENNE MÉTROPÔLE  
Nouvelles consignes de tri

// 44

### LA FÊTE DES LUMIÈRES

Quel bonheur de retrouver l'esprit de fête à Lorette ! Malgré le froid, les Lorettois sont venus nombreux, place du III<sup>e</sup> Millénaire, retrouver un peu de chaleur autour du Carrousel et partager quelques douceurs. Une fois de plus le spectacle était fascinant : les énormes cerfs flamboyants ont déambulé et émerveillé les petits et les grands.

// 22-23



## VOTRE MAIRIE

### Hôtel de ville

Place du III<sup>e</sup> Millénaire  
42 420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : [mairie@ville-lorette.fr](mailto:mairie@ville-lorette.fr)

Site internet : [www.ville-lorette.fr](http://www.ville-lorette.fr)

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi\*  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

\*FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI

## LE KIOSQUE

Ville de Lorette

### Bulletin d'informations trimestriel

#### Directeur de la publication :

**Gérard Tardy**, Maire

#### Chargée de la communication pour le Kiosque :

**Marcelle Célibert**,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : [kiosque@ville-lorette.fr](mailto:kiosque@ville-lorette.fr)

#### Conception graphique :

**Sophie Prévost**

[www.sographie.com](http://www.sographie.com)

Tél : 06 12 65 16 75

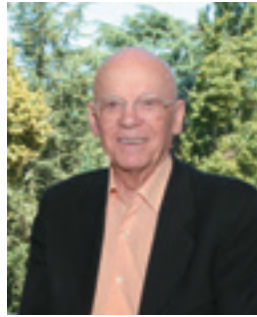
#### Impression :

**Chavanne & Dodevey**

Tél : 04 77 74 63 77

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2022

Tirage moyen : 2 500 exemplaires



## DES BONNS VŒUX CHALEUREUX POUR 2023, DANS UNE GRAVE PÉRIODE QUE VIVENT LES FRANÇAISES ET LES FRANÇAIS À CAUSE DES MENSONGES D'ÉTAT

**I**l est de coutume que, dans le premier bulletin municipal de la nouvelle année, le Maire ouvre son éditorial par la présentation des vœux du Conseil Municipal aux Lorettois et aux Lorettoises.

À toutes et à tous, je vous souhaite la santé, du travail, de la joie et du bonheur dans vos familles.

Je forme le vœu également que notre bonne ville de LORETTE continue sa marche en avant enviée particulièrement par les observateurs extérieurs à la commune.

LORETTE de tout temps s'est toujours affirmée quelques soient les équipes municipales qui se sont succédées, toutes obédiences politiques confondues.

Feu Michel DURAFOUR, ancien maire de Saint-Etienne et ancien Ministre déclarait à l'occasion de l'inauguration en 1993 de la Médiathèque : « Vous êtes comme les Lorettois et leurs Maires qui vous ont précédé, un Homme de caractère. ».

Lorettoises et Lorettois, soyez fiers d'avoir du caractère car cela symbolise cette volonté acharnée que notre commune aille de l'avant. D'où la traduction de notre slogan « Ville d'Avenir et de Traditions ».

---

*CONFUCIUS, 501 avant Jésus-Christ disait :*

**« Un peuple qui n'est plus capable de se mettre en colère est un peuple mort ».**

La réélection de Monsieur Emmanuel MACRON en 2022, Président de la République élu par 56% des Français ayant voté, est pour moi la traduction que notre peuple est en état de mort à 56%.

Je vous ai maintes fois écrit que les décisions irresponsables de nos gouvernants à Paris touchent tous les Françaises et les Français et par voie de conséquence touchent les Lorettoises et les Lorettois ; donc, leur maire, qu'ils ont élu pour défendre leurs intérêts, se doit de prendre position que cela plaise ou non à certains d'entre nous.

Depuis mars 2020, du Président de la République aux membres du Gouvernement, ils ont été très forts pour vous faire d'abord gober des mouches, puis avaler des couleuvres et aujourd'hui une majorité d'entre nous est capable d'avalier des boas. En fait, nos gouvernants, mènent ces 56% d'électeurs qui ont élu Monsieur E. MACRON par le bout du nez, ou plutôt par la peur et le bâton en vous traquant et vous verbalisant plus durement qu'à l'égard des voyous qui pourraient nuire à votre vie.

**Tout ceci sans broncher, sans réagir, doux comme des agneaux que l'on mène à l'abattoir.**

Tout cela passe par les mensonges lors de la crise sanitaire liée à la gestion désastreuse pour lutter contre le COVID, par les mensonges sur l'incompétence de nos gouvernants à gérer cette immigration de masse incontrôlée, par les mensonges sur l'incapacité de notre politique étrangère à faire appliquer par l'UKRAINE et la RUSSIE les accords de MINSK qui devaient permettre un

retour à la Paix. Au lieu de cela, Monsieur Emmanuel MACRON met de l'huile sur le feu en envoyant des canons à l'UKRAINE au détriment de notre défense nationale.

Il fallait que nos gouvernants soient réellement naïfs pour ne pas comprendre que les RUSSES couperaient l'une de nos filières d'approvisionnement en GAZ. Aujourd'hui, nous Français, nous voyons arriver les augmentations démentielles des prix du GAZ et de l'ÉLECTRICITÉ.

Mais pas que !

## **Je dénonce la plus grande arnaque de cette année 2022 avec le prix du gazoil qui dépasse celui de l'essence.**

De ma mémoire d'homme, je n'avais jamais connu une telle situation. D'autant plus lorsque l'on sait qu'en distillerie le gas-oil est le premier produit extrait du pétrole, après vient la distillerie de l'essence. Donc le gas-oil revient moins cher à fabriquer que l'essence.

Préalablement à cette arnaque sur les produits pétroliers, vous avez vécu la destruction par les Gouvernements HOLLANDE et MACRON d'une partie de notre parc des centrales électriques nucléaires et tout aussi lamentablement le manque d'entretien des centrales électriques nucléaires qui restent encore en service. Alors que nous étions le pays qui exportait de l'électricité propre et pas chère, nous sommes devenus pour faire plaisir aux idéologistes « écolos » le pays tributaire des autres en électricité en connaissant la honte de réouvrir les mines et les centrales électriques au charbon et comble du comble nos gouvernants vous incitent à changer votre voiture au diesel par une voiture électrique.

### **Conséquence : bêtises sur bêtises !**

Au lieu de corriger le tir, malgré sa grande instruction, Madame Elisabeth BORNE, notre Première Ministre, vous annonce des coupures d'électricité très bientôt.

Autre bêtise qu'il convient de dénoncer chez nos gouvernants, c'est celle d'avoir acceptée pour faire plaisir aux Allemands, la régulation européenne du prix de l'ÉLECTRICITÉ SUR CELUI DU GAZ.

### **Quelle décision honteuse et désastreuse pour les intérêts des Français !**

En 1832 Johan VON GOETHE écrivait :

**« Si on s'endort en démocratie, on se réveille en tyrannie ».**

Plus récemment, bien que je ne sois pas un abonné du Figaro, il est parfois intéressant de s'arrêter sur la lecture de certains éditoriaux sous la signature de Ivan RIOUFOL. Le 19 octobre 2020, il signait un éditorial sous le titre :

**« SE RÉVEILLER OU MOURIR ! Cette fois, la France est arrivée au bout de son somnambulisme. La décapitation au couteau d'un professeur d'histoire-géographie dans une rue d'Eragny (Val d'Oise) par un jeune réfugié tchéchène est le résultat de trente ans de lâchetés collectives face à l'Islam radical ».**

Croyez-vous que le gouvernement soit devenu plus courageux pour combattre cette radicalisation de la France ? QUE NENNI ! L'Éducation Nationale a refusé que le collège du Bois d'Aulne à Conflans Sainte-Honorine porte le nom de Samuel PATY ce professeur décapité sur la terre des Droits de l'Homme. Encore un déculottage d'une des plus importantes administrations de la France pour faire plaisir à la pression de l'Islam radical.

*« Il est vrai que tout s'effondre et pas seulement l'économie ravagée par la pandémie du COVID-19 et par une immigration de masse qui coûte de plus en plus cher en social que sa contribution en P.I.B. (Produit Intérieur Brut) ».*

Plus loin Yvan RIOUFOL écrit :

*« La France cigale, qui danse inconsciemment depuis la fin des trente glorieuses et qui a cru pouvoir partager ses richesses et son fabuleux social avec toute la planète, est au bord de la faillite et du chaos social et racial.*

*Le peuple va payer au centuple les décennies de trahison de ses élus, mais également son incroyable aveuglement.*

*Car si les élus ont pu détruire le Pays en une seule génération avec autant de facilité, c'est grâce à l'appui constant des électeurs lors de chaque scrutin.*

*À chaque sondage, les Français se montrent lucides sur les maux du Pays mais à chaque élection ils persistent à mal voter dans leur majorité. C'est à dire à reconduire ceux qui coulent la Nation depuis si longtemps ».*

Pour vous l'avoir souvent dit et écrit, depuis le 2<sup>e</sup> choc pétrolier en 1979, j'ai retiré toute ma confiance aux ÉTATS MAJORS DE LA POLITIQUE PARTISANE et je vote « BLANC » pour les élections nationales.

Nous assistons comme l'écrit Yvan RIOUFOL à l'effondrement d'un système dont je partage l'analyse, qui ne maîtrise plus rien : ni la Sécurité, ni l'Autorité, ni l'Immigration, ni le Roman National, ni les Lois Essentielles, ni la Monnaie, ni la Justice.

Depuis longtemps Monsieur Emmanuel MACRON et son gouvernement ne sont plus au service des Français mais de l'Europe et de la Mondialisation. La France n'est plus avec fierté le COQ qui chante son indépendance mais le CANICHE DE CE SYSTÈME MONDIALISÉ.

Pourtant les Français et particulièrement les Lorettois ont suffisamment d'amour propre pour ne pas sombrer avec ce magma de politiaillerie française et européenne qui pue la MAFIA financière organisée. Regardez la compromission des hauts élus européens avec le Qatar !

Lorettoises, Lorettois, j'affirme en votre nom :

**« Nous sommes réveillés et nous ne mourrons pas ! »**

*Le Mpaize Jézarid Tandy*



ÉDITORIAL ..... // 2-3  
SOMMAIRE ..... // 4

## CONSEIL MUNICIPAL

Complément d'information ..... // 5  
CM du 3 octobre 2022 ..... // 6  
CM du 8 octobre 2022 ..... // 6-12  
CM du 13 décembre 2022 ..... // 13-18

## ZOOM

Les commémorations du 11 novembre // 19-21  
La fête des Lumières ..... // 22-23

## SOLIDARITÉ

CCAS / Duo Day  
La bourse de balayage ..... // 24  
Le don du sang /  
L'aide alimentaire ..... // 25  
Dynamic club /  
Secours Populaire ..... // 26

## ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) ..... // 27-28  
Le Pôle Jeunesse ..... // 29-31  
L'assemblée plénière du CIVIL ..... // 32-33  
École Jean de la Fontaine ..... // 34-35  
L'association des parents d'élèves ..... // 35  
Ecole Notre Dame ..... // 36  
Le Centre social /  
La crèche Coline et Colas ..... // 37

## CADRE DE VIE

Le Parc Louis Aragon ..... // 38-39

## VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers ..... // 40-41  
Opération Façades ..... // 42  
Lorette et le numérique /  
L'ADIL ..... // 43  
SEM : Le tri sélectif ..... // 44  
Flashes ..... // 45

## CULTURE

La médiathèque Yves Duteil ..... // 46  
La saison culturelle ..... // 47

## ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Université Pour Tous /  
Corps & Jazz ..... // 48  
Basket Club de Lorette /  
Karaté Club de Lorette ..... // 49

## EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus ..... // 50

INFORMATIONS PRATIQUES ..... // 51  
AGENDA ..... // 52

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet concernant la cession d'un terrain de voirie à M. T., publié dans le kiosque N°120 du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 manquait de clarté et a été mal compris par certains Lorettois. M. le Maire apporte donc quelques précisions afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022 PUBLIÉ DANS LE KIOSQUE N°120 DU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2022

### ■ CESSION D'UN TERRAIN DE VOIRIE, RUE VICTOR HUGO À MONSIEUR T.

(...)

Monsieur le Maire vous avait déjà précisé qu'il avait sollicité La Direction de l'Immobilier de l'Etat pour en connaître sa valeur. L'avis n°2022-42123-30273-A en date du 16 mai 2022 fixe sa valeur à 102 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur T., propriétaire de la parcelle adjacente, cadastrée section B numéro 1017 a formulé une offre à 110 euros le m<sup>2</sup>, légèrement supérieure à l'offre de la DIE. Monsieur le Maire fait toutefois remarquer que la Ville a dû engager des frais pour l'organisation

de l'enquête publique et défrayer le commissaire enquêteur. Il est précisé qu'un ancien mur de clôture situé à l'extrémité de l'impasse est compris dans cette cession.

De ce fait, l'offre est conforme à la proposition du Pôle d'évaluation domaniale et tient compte des frais engagés par la Commune.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'aliéner un terrain de voirie cadastré section B numéro 1310 de 136 m<sup>2</sup>, situé à l'extrémité de la rue

Victor Hugo, à Monsieur T. pour 110 € le m<sup>2</sup> soit 14 960 € au total ;

2. de prévoir que les frais de notaire soient à la charge exclusive, de l'acquéreur ;

3. de confier le soin d'authentifier cette vente, à Maître Malesson, notaire à la Grand-Croix choisi par le preneur ;

4. d'imputer les recettes au budget général de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

### EXPLICATIONS ET PRÉCISIONS

*Tel que la délibération a été écrite, il pourrait sembler qu'elle manque de précisions et d'explications pour certains administrés qui n'ont pas suivi le débat municipal.*

*En effet, un monsieur s'est autorisé de traiter la famille signataire de l'acte de richissime, parce qu'il a lu dans le bulletin municipal rappelé ci-dessus qu'elle aurait pu acheter le terrain à 102 € le mètre carré fixé dans son AVIS par le Service des Domaines alors qu'elle en a proposé un prix de 110 €.*

*Si je comprends que pour celui qui ne connaît pas le dossier, cela peut paraître bizarre, ce que je déplore dans la réflexion de ce monsieur, c'est qu'il n'avait pas, en plein magasin, à interpellé cette famille sur ses décisions. Il aurait pu avoir avant, l'intelligence, d'aller chercher une explication auprès de Monsieur le Maire.*

*En fait, il convient déjà de savoir que le Service des Domaines donne un AVIS sur le prix à vendre aux mètres carrés. Ce dernier sur délibération motivée peut être augmenté ou diminué par le Conseil Municipal.*

*Ensuite dans la négociation, le Maire est là pour défendre les intérêts de la Ville. Il faut savoir que ce prix de 110 € le mètre carré a été fixé par le Maire dans la négociation amiable avec les acquéreurs après de multiples réunions avec la famille T. qui en bonne acheteuse cherchait à en donner le moins possible.*

*Il faut savoir que pour arriver à la vente, la Ville a dû engager de longues démarches administratives (Déclassement du domaine public de la voirie dans le domaine privé de la commune pour pouvoir vendre – Enquête publique de déclassement et préalablement document d'arpentage pour réaliser une parcelle cessible).*

*Il faut savoir enfin que toutes ces démarches qui ont pris plus d'une année ont coûté de l'argent à la Commune. C'est pour cela qu'en bon gestionnaire, j'ai proposé aux acquéreurs de nous faire une offre d'achat à 110 € le mètre carré afin de permettre à la Ville de rentrer un peu dans ses frais.*

**Le Maire, Gérard TARDY**

## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022

La Présidence de séance a été assurée par le Maire, M. TARDY Gérard.

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée à effectuer une minute de silence en mémoire de Monsieur Raymond DUMAS, adjoint au Maire de 1992 à 2014.*



Madame Amelle GASSA et Monsieur Julien LEQUEUX font remarquer à Monsieur le Maire que si l'opposition quitte l'assemblée, le quorum de la séance n'est plus atteint. Monsieur le Maire précise que le quorum est à 50 % des membres présents et que les membres de la majorité ne sont que 13 ce soir.

Les membres de l'opposition décident de quitter l'assemblée.

Monsieur le Maire constate de ce fait que le quorum requis n'est plus atteint. La séance de ce soir est donc annulée et reportée.

*Monsieur le Maire précise que le conseil municipal peut être reconvoqué dans un délai de trois jours francs minimum. La prochaine séance se tiendra le samedi 8 octobre 2022 à 9h30 avec le même ordre du jour.*

## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2022

### ■ CONVENTION D'INDEMNISATION DE L'ÉTAT D'IMPRÉVISION

#### AYANT AFFECTÉ LE SERVICE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS DESTINÉS À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET AU CLSH

*Monsieur le Maire vous informe qu'il a été sollicité par la société SORESET/ELIOR, prestataire de la Commune pour la fabrication et la livraison des repas de la cantine scolaire et du CLSH. La société l'informe de la très forte augmentation de ses prix d'achat de marchandises, de celles de ses charges générales et des salaires et d'une révision du prix du repas prévu dans le marché au 1er mars 2022 qui conduirait à une baisse de 8,85% du prix facturé à la Commune.*

De manière générale, la restauration collective subit actuellement une inflation inédite de ses coûts. Cette inflation est amenée à s'inscrire dans la durée au regard du contexte géopolitique international qui bouleverse l'ensemble de la filière alimentaire en poussant l'inflation à des niveaux jamais atteints, tout en générant une rareté et des ruptures d'approvisionnement en matières premières. Face à cette situation intenable par l'entreprise et d'un contexte inflationniste exceptionnel, elle demande à la Commune, une prise en charge exceptionnelle de 1837 € HT pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022, une augmentation de 40 centimes du prix du repas au 1<sup>er</sup> septembre 2022 et une révision de la formule de calcul des évolutions de prix qui lui serait plus favorable et surtout plus en adéquation avec l'évolution des charges de l'entreprise.

Monsieur le Maire vous indique que le bureau d'adjoints réuni le 23 août 2022

a formulé un avis favorable sur l'indemnisation forfaitaire de 1837 € HT pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Cependant, l'augmentation de 40 centimes par repas a été refusée au profit d'une hausse plus modérée à 20 centimes par repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022. La révision du calcul des évolutions de prix a été quant à elle refusée.

La modification du prix du repas fera l'objet d'une décision prise dans le cadre des délégations de pouvoirs accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal. Par contre, Monsieur le Maire indique que l'attribution de l'indemnité ne peut être acceptée que par le Conseil Municipal par le biais d'une convention d'indemnisation.

Une convention d'indemnisation peut être envisagée lorsqu'un déficit d'exploitation d'un prestataire se crée, et qu'il est la conséquence directe d'un événement imprévisible au moment de la conclusion d'un contrat et extérieur aux parties, qui entraîne un bouleversement significatif de l'économie dudit contrat.

Pour assurer la continuité du service public, une société, au regard des charges extracontractuelles qu'elle supporte en raison de l'exécution du contrat et imputables directement à une crise inflationniste, est fondée à réclamer une indemnisation dite d'imprévision sans attendre le retour à une situation normale.

Monsieur le Maire vous soumet un pro-

jet de convention d'indemnisation avec SORESET de l'état d'imprévision ayant affecté le service de fourniture et livraison de repas en liaison chaude destinés à la restauration scolaire et l'accueil de loisirs du CLSH d'un montant de 1 837 € HT correspondant au déficit d'exploitation fixé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'accepter de verser à la société SORESET, prestataire de la Commune pour la fabrication et la livraison des repas de la cantine scolaire et du CLSH, la somme de 1837 € HT, au titre d'indemnisation d'imprévision correspondant au déficit d'exploitation pour la période de 1er janvier au 30 juin 2022, consécutif à une situation exceptionnelle inflationniste ;
2. d'accepter les termes de la convention ci-jointe d'indemnisation de l'état d'imprévision ayant affecté le service de fourniture et livraison de repas en liaison chaude destinés à la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs de la commune de Lorette ;
3. de l'autoriser à la signer, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
4. d'imputer la dépense au budget général de la commune

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. Vote « CONTRE » : MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; M. LEQUEUX Julien.*

## ■ SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSES EN PLAQUES

Ce point est présenté par MME VERGER Eliane.

Monsieur le Maire vous informe que l'association française des sclérosés en plaques a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022.

La Commission municipale « Action Sociale » réunie le 14 septembre 2022 a proposé à l'unanimité de lui attribuer une subvention de 135 €, le même montant qu'en 2021.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette proposition, et donc :

1. d'attribuer à l'association de l'association française des sclérosés en plaques, une subvention de fonctionnement d'un montant de 135 € ;
2. d'imputer la dépense, au budget général de la Commune.

*M. LEQUEUX Julien demande pourquoi la Commune devrait accorder une subvention à cette association plutôt qu'à une autre. Il souhaite savoir si cette association est implantée au sein de la commune, et quelles sont ses actions au sein de la commune.*

*MME VERGER Eliane répond que 2 Lorettois sont actuellement suivis par cette association.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ MODIFICATION DU MONTANT DES GRATIFICATIONS COMMUNALES

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

Monsieur le Maire vous rappelle que le montant des gratifications communales n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il vous propose de les réévaluer de l'inflation (Indice prix à la consommation : +9.46 % entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et septembre 2022).

Monsieur le Maire propose de :

1. fixer ainsi qu'il suit le montant des diverses participations ou gratifications à compter du 4 octobre 2022 :

	MONTANT 2019	MONTANTS PROPOSÉS
<b>GRATIFICATIONS (AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE) AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNE DE LORETTE</b>		
<b>• Médaille d'honneur régionale, départementale et communale</b>		
Argent	312,00 €	342,00 €
Vermeil	364,00 €	398,00 €
Or	478,00 €	523,00 €
<b>• Départ en retraite d'un agent</b>		
<i>Par année de services consacré à la commune de Lorette (toute année commencée est réputée complète)</i>	18,50 €	20,25 €

2. d'imputer ces sommes au budget général de la commune

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président*

## ■ RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET NON ENSEIGNANTS ASSURANT LES MISSIONS DES ÉTUDES SURVEILLÉES

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.



**Le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 autorise la rétribution des heures supplémentaires effectuées dans les écoles pour le compte et à la demande des collectivités locales, notamment pour les études surveillées.**

Les communes ont, en effet, la possibilité de déterminer les taux de rémunération du personnel intervenant sur les temps

périscolaires sans toutefois dépasser le maximum autorisé par circulaire préfectorale.

Par délibérations du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2017 et du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Commune a fixé les taux de rémunération de ces personnels :

- > Pour les enseignants de l'éducation nationale : Taux horaire maximum fixé chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale ;
- > Pour les non enseignants : 12 € brut de l'heure.

Au regard de l'inflation importante constatée depuis un an, il est proposé de revaloriser ce dernier montant, en le fixant en fonction d'un pourcentage du SMIC afin d'anticiper de nouvelles hausses à venir.

Monsieur le Maire propose :

1. de revaloriser les taux de rémunération des personnels non enseignants à 120 % du SMIC brut de l'heure assurant les études surveillées afin de rendre plus attractif le recrutement de personnels non enseignants en sachant que de plus en plus d'enseignants ne souhaitent plus assurer ce type de missions souvent pour des raisons d'ordre familial ;

2. de maintenir le taux horaire maximum fixé chaque année par le Ministère de l'Éducation Nationale pour les enseignants.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS - AVENANT N°6

*Ce point est présenté par MME VERGER Eliane.*

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015, une convention de financement et d'objectifs avec la crèche Coline et Colas a été établie pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par délibération n°2020-12-120 en date du 14 décembre 2020 (avenant n°4), l'échéance de cette convention a été repoussée jusqu'au 31 décembre 2021 puis par délibération n°2021-12-94 du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022.



Monsieur le Maire vous rappelle que la crèche Coline et Colas sur Lorette accueille 20 enfants équivalent temps plein répartis en 37 familles en 2021 dont 21 lorettoises.

La présentation du budget 2022 de la Crèche Coline et Colas fait ressortir un déficit de fin d'année de - 29 900 €. Le commissaire aux comptes lors de la dernière Assemblée Générale a interpellé les communes partenaires car le fonds de roulement n'est plus que de 40 jours et qu'il fallait trouver des solutions avant 6 mois afin de pérenniser l'avenir de la crèche et demander qu'une aide soit partagée entre chaque financeur et la crèche.

Monsieur le Maire vous informe que le bureau d'adjoints réuni le 23 août 2022 et la commission municipale Action Sociale réunie le 14 septembre 2022 ont accepté à l'unanimité, une augmentation annuelle de 10 000 € de la subvention allouée par la Commune de Lorette à ladite association.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver l'avenant n°6 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas aux clauses et conditions stipulées ;
2. d'attribuer une subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 1 an entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 63 000 € maximum au lieu de 53 000 € ;
3. de l'autoriser à signer l'avenant n°6 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
4. d'imputer la dépense au budget général de la commune

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.*

*Vote « CONTRE » : MME GASSA Amelle, M. DIGUSTO Dominique.*

*REFUS de vote : M. LEQUEUX Julien*

## ■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS AMÉNAGEMENT PARC LOUIS ARAGON ET EXTENSION DU LOCAL PÉTANQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

*Ce point est présenté par M. SEGUIN Joseph.*

Monsieur le Maire indique que les travaux viennent de commencer.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville envisage de réaménager le parc Louis Aragon qui a été fortement endommagé par des catastrophes météorologiques successives (neige et tempête) ces deux dernières années. Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été étudié par les commissions municipales « Quotidien, Voirie, Réseaux, Bâtiments Communaux » et « Urbanisme, Environnement, Travaux » notamment lors de leur réunion du 6 avril 2021 et du 17 décembre 2021.

L'Office National des Forêts a déjà dressé un état des arbres et des travaux à réaliser. Des abattages et des élagages ont été réalisés pour sécuriser le parc qui est classé « espace boisé classé ». La Ville a fait appel à un cabinet paysagiste Anne-Laure GIROUD, pour instruire ce dossier. Le projet est estimé aujourd'hui à 314 168 € HT (au lieu de 332 761 € initialement).

Parallèlement, la même commission a approuvé le 17 décembre 2021 à l'una-

nimité le projet d'extension du local actuel vétuste et non isolé de l'association de la Pétanque Lorettoise situé dans le parc Louis Aragon. Il fait partie du même programme d'aménagement parce que faisant partie intégralement du parc réaménagé.

Ce dossier a été confié à un maître d'œuvre, l'Atelier Pinet. Le projet total est estimé à 180 346 € HT (au lieu de 166 890 € HT), maîtrise d'œuvre inclus. Cette extension prévue dans le plan de mandat, avec un doublement de la surface, permettrait de créer un local pour le rangement et un lieu de rassemblement pour faciliter les rencontres des sociétaires les jours de pluie et de très grandes rencontres ainsi que pour les associations ayant eu les autorisations nécessaires pour utiliser le pétanquodrome.

Monsieur le Maire vous indique que ce projet se réalisera sur deux exercices budgétaires, de 2022 à 2023 et présente un investissement prévisionnel total de 494 514 €.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2022-03-27 en date du 7 mars 2022, la Commune l'avait autorisé à solliciter Saint-Etienne Métropole dans le cadre du Plan de Relance, et l'Etat au titre de la DETR / DSIL pour un montant de travaux (maîtrise d'œuvre incluse) estimatifs de 499 651 € HT. Aujourd'hui, la Commune de Lorette a affiné le coût estimatif de l'opération à 494 514 € HT.

Monsieur le Maire vous propose de déposer pour l'ensemble de ce projet, un dossier de subvention à Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues).

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à déposer le dossier de subventions susvisé en tenant compte de l'affinage du coût de l'opération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*



## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE N°1 : LECTURE PAR M. JULIEN LEQUEUX

« Et de trois ! Quel triste grand chelem pour vous cette année Monsieur Gérard Tardy. Non content de faire fuir avec votre équipe les agents de la commune vous réussissez l'exploit de priver les Lorettois de trois commerces qu'ils appréciaient.

Après la fermeture de la boulangerie Gogtekin, après le départ du Vieux Tacot Food Truck, voilà que nous apprenions en fin de semaine dernière la fermeture définitive, à notre grand regret, du Petit Grain que nous avions inauguré il y a moins d'un an.

De bien tristes nouvelles pour les habitants de notre commune qui ont bien compris

que deux au moins de ces départs étaient tout simplement de votre fait.

Alors, comme d'habitude Monsieur Gérard Tardy, vous allez nous expliquer ce soir que ce n'est pas de votre faute que c'est celle de la crise sanitaire, de la guerre en Ukraine ou bien encore que c'est de la mienne parce que j'ai quitté votre groupe lorsque j'ai compris que vous étiez un élu façon « Pyongyang » comme vous a récemment surnommé un magazine national.

Mais en réalité, Monsieur Gérard Tardy, ce bilan catastrophique c'est évidemment le vôtre. On a pu notamment le lire dans un très bon article du Progrès en date du 6 juillet dernier et concernant « le vieux ta-

cot » En effet alors que dans les communes aux alentours de nouveaux commerces ouvrent leur porte à Lorette ils ferment, et ce depuis plusieurs années. Plus de fleuriste, vous avez fait fuir celui qui voulait s'installer, plus de boucher ni de traiteur que vous avez laissé partir il y a bien longtemps. Ne reste plus qu'une boulangerie, encore en vie, mais seulement grâce à la perfusion municipale que vous avez bien voulu lui accorder pour un temps. Monsieur Gérard Tardy plutôt que d'entrer en conflit avec les commerçants de notre ville ou de faire fuir ceux qui s'y sont installés et qui ont du succès vous devriez plutôt tout faire pour qu'ils restent parmi nous, que de nouveaux s'installent.

En l'espèce ma question sera donc la suivante :

« Quelle est la stratégie de la majorité pour le développement économique de notre commune, pour attirer de nouveaux commerçants, pour mettre fin à l'hémorragie qui ne semble ne plus devoir s'arrêter depuis le début de votre 6<sup>e</sup> mandat ? ». »

### RÉPONSE

DE MONSIEUR LE MAIRE

« Monsieur le conseiller municipal, Julien Lequeux,

Dans vos questions orales, vous ne pouvez pas cacher toute la haine que vous avez contre le maire de la commune que je suis, depuis 33 ans, faut-il vous le rappeler.

Pendant votre lecture, la hargne que vous avez à mon égard est visible au point qu'elle dégouline au creux de vos lèvres.

Depuis que nous vous avons retiré vos délégations après nous avoir menti sur votre situation personnelle et sur votre adresse administrative pour être inscrit sur

notre liste en mars 2020, vous développez avec une malhonnêteté hors du commun, doté d'une intelligence malsaine la destruction de ma rigueur de gestionnaire et par voie de conséquence la belle image que les équipes majoritaires m'ayant fait confiance, ont donnée à notre commune. Aujourd'hui elle est jaloumée et envinée par beaucoup d'élus hors de la commune et bien au-delà.

Les déclarations accusatrices que vous venez d'évoquer contre l'action du maire que je suis sont sans fondement juridique

parce que vous n'apportez aucune preuve de vos dires et sont sans connaissance réelle des dossiers que vous critiquez et dont leurs échecs seraient de ma faute à vous entendre.

Vous êtes menteur et malhonnête d'oser déclarer publiquement que je ferais fuir avec notre équipe les agents municipaux de notre commune ! (J'y reviendrai plus loin), que nous aurions réussi l'exploit de priver les Lorettois de trois commerces qu'ils appréciaient ? (J'y reviendrai plus loin).

### PARLONS DU PROBLÈME DES MUTATIONS DES AGENTS, SOIT À ST-ETIENNE MÉTROPOLE, SOIT À LA VILLE DE ST-ETIENNE.

J'ai toujours démontré dans les congrès d'élus que les grandes villes et les Métropoles seraient les fossoyeurs à terme des communes de plus petites tailles qu'elles.

Comme ces grandes collectivités ont de très graves difficultés à recruter, elles jouent sur les primes et le régime indemnitaire pour aller faire leur marché de l'emploi dans les petites villes. Ce qui est littéralement scandaleux entre collectivités et entre collègues élus.

Lorsqu'il est proposé à certains de nos

agents qui nous ont quittés, des salaires très supérieurs par la Ville de Saint-Etienne, par Saint-Etienne Métropole ou par le Grand Lyon, comment voulez-vous que ces derniers ne soient pas intéressés.

Sur notre commune, nous respectons les grilles salariales de la fonction publique renforcées par de nets avantages par rapport aux communes qui nous entourent.

De plus, il est reconnu par un cadre de Saint-Etienne Métropole que les agents

lorettois, par leur polyvalence et la bonne formation qu'ils ont reçus sont très appréciés.

Sur ce point Monsieur le conseiller municipal Julien Lequeux, vous détruisez notre image de marque en déclarant publiquement qu'avec mon équipe nous faisons fuir les agents de la ville.

Voilà une déclaration diffamatoire que nous pensons poursuivre.

### PARLONS DE LA FERMETURE DE CERTAINS COMMERCES

## LE VIEUX TACOT

*D'après vous et un reportage éhonté du journal, le VIEUX TACOT aurait quitté le parking de la Plaine de Grézieux parce que la commune de Saint Martin la Plaine lui avait tiré le tapis rouge en lui mettant un local à disposition.*

*Dans le très bon article du Progrès du 6 juillet dernier une fois de plus, comme vous savez aussi bien le faire, sur Lorette au moins, le Progrès n'a pas raconté la vérité.*

*Ceci valu que Monsieur Patrick BARROLLIER, le patron du Vieux Tacot, m'adresse un texto en me présentant ses excuses après avoir lu, d'après vous, ce fameux très bon article.*

**Je puis vous assurer qu'il était écoeuré de**

**voir publier autant de fausses vérités.**

*Non, Saint Martin la Plaine ne lui a pas proposé un local, c'est lui qui l'a trouvé à ses frais. Par ailleurs, je tiens à rappeler que lorsqu'il s'est présenté à moi il y a 6 ans, aucune autre commune n'avait accepté de lui accorder un droit de place et qu'il est conscient que grâce à Lorette il a pu se créer. S'il a dû partir c'est exclusivement parce que sur le parking de la Plaine de Grézieux il aurait voulu avoir un compteur électrique avec un bungalow plus grand. Ceci n'était pas prévu dans le PLU de la commune.*

*Alors voyez-vous Monsieur le conseiller municipal Julien Lequeux, au lieu d'aller chercher dans un magazine national*

*un qualificatif pour me ridiculiser, restez les pieds sur terre à Lorette, vous écrirez moins de bêtises.*

*Effectivement, vous écrirez moins de bêtises tout en vous invitant à reconnaître ce qui s'est fait de bien depuis 33 ans pour soutenir l'activité économique sur notre commune. Pour faire parler de vous, vous n'avez que des questions à charge contre le Maire. Vous êtes tellement aveuglé par votre rancœur que vous ne citez pas les activités commerciales ou industrielles qui se sont créées. Vous auriez pu évoquer les créations d'une onglerie, d'un barbier, d'un tacot, sans parler des nouvelles professions libérales qui se sont créées grâce à la maison de santé.*

## L'EX-BOULANGERIE GOKTEKIN

*En ce qui concerne l'ex-boulangerie GOKTEKIN qui vient de rendre ses clefs le 30 septembre 2022, avec vos écrits vous vous enfoncez dans votre façon malhonnête, sans prendre en compte la réalité des faits de cet important dossier qui dure depuis plus de 9 années et que vous n'avez pas ouvert, donc que vous ne le connaissez pas.*

*Je ne vais pas le détailler à nouveau ce soir, le Conseil municipal en a souvent parlé et délibéré dessus.*

*Sachez malgré tout, en conclusion de ce long feuilleton : après avoir signé le procès-verbal de remise des clefs, Monsieur GOKTEKIN s'est adressé à moi en ces termes « Monsieur le Maire, est-ce que je peux vous serrer la main, pour*

*vous remercier et tourner la page car je reconnais que je n'avais pas envie de déménager avec des investissements importants, je vais changer de branche d'activité ».*

*Bien évidemment, nous nous sommes longuement serré la main tout en lui souhaitant bonne réussite dans sa nouvelle activité.*

## LE PETIT GRAIN

*Parlons maintenant du départ du Petit Grain dont vous écrivez dans votre question orale que ce serait de mon fait.*

*Voilà encore une déclaration malhonnête car infondée et injurieuse à mon égard et celui de la Ville qui a tout fait au moment de l'installation des activités de ces deux dames pour qu'elles réussissent.*

*Indépendamment de la remise en état de notre local après un important dégât des eaux provenant du copropriétaire*

*au-dessus, bien que remboursé par notre assurance, cela nous a entraîné le doublement de notre prime d'assurance, ceci dit au passage. Dans ce dossier, la Ville peut s'enorgueillir d'avoir énormément soutenu l'activité du PETIT GRAIN par des exonérations de loyers, par de fréquentes commandes des services Pôle Jeunesse, du Relais d'Assistants Maternelles, de la cantine certains jours, des personnels et des élus.*

*Tous ont joué le jeu pour que le Petit Grain résiste après avoir été fermé administrativement par le COVID 15 jours environ après son ouverture.*

*Sachez Monsieur le conseiller municipal Julien Lequeux que nous regrettons tout ce dépôt de bilan. Nous le regrettons d'autant plus qu'après toutes les aides financières que la ville a apportées au Petit Grain, il reste près de 3 000€ de loyers et de charges impayés.*

## MAIS AUSSI...

*Sachez également que je ne suis en conflit avec aucun commerçant de la commune. Je remarque simplement que ceux qui critiquent la Ville font partie de ceux qui ont le plus reçu d'elle. Sachez enfin, car vous faites l'ignorant pour avoir du foin et faire parler de vous : si vous trouvez sur Loire Sud une commune qui, à proportion de taille égale, a autant donné pour maintenir et développer le commerce de proximité du Centre-ville, je suis preneur de savoir.*

*Pour créer le Petit Tony dans la ZAC du*

*centre-ville, la Ville a investi 232 800 €.*

*Pour réaliser une boulangerie en remplacement de celle qui doit être démolie, la Ville a investi au total plus de 300 000 €.*

*Pour maintenir l'enseigne VIVAL, entre le rachat du fonds de commerce et la remise en état du local commercial, la ville a investi près de 150 000 €.*

*Pour permettre la réouverture du Petit Grain après les réparations, c'est environ 40 000€ de travaux que la Ville a mis en plus du remboursement de l'assurance,*

*sans parler d'une partie du mobilier et de certains matériels de l'ancien MERIDIEN qui ont été mis à sa disposition.*

*À tout cela, sans parler non plus des plusieurs millions d'euros que la Ville a investi pour créer notre cœur de ville, grand vecteur d'attractivité.*

*Alors, Monsieur le conseiller municipal Julien Lequeux, avoir voulu être un farouche opposant ne vous autorise pas à prendre des positions qui frisent la bêtise humaine.*

**En conclusion, vous me faites penser à ces piètres élus qui passent leur temps à salir et détruire l'image que d'autres élus ont su donner pour le maintien et le développement de notre belle commune**

## QUESTION ORALE N°2 : LECTURE PAR MME AMELLE GASSA

**Cette année la sécheresse et les différentes phases de la canicule nous ont une nouvelle fois rappelés à l'ordre... peut-être les inondations à venir le feront-elles également ?**

Les scientifiques ont défini 9 limites planétaires qu'on considère comme les seuils à ne pas dépasser pour que l'humanité puisse continuer à vivre dans de bonnes conditions.

Qu'il nous soit permis d'insister : il s'agit de limites qui ne doivent pas être dépassées sous peine de mettre en péril l'équilibre de la terre et de la rendre "non compatible avec le maintien de l'humanité dans un espace de fonctionnement sûr".

Le 9 limites planétaires sont les suivantes :

- changement climatique ;
- perte de biodiversité ;
- perturbations globales du cycle de l'azote et du phosphore ;
- usage des sols ;
- acidification des océans ;
- déplétion de la couche d'ozone ;
- aérosols atmosphériques ;
- usage de l'eau douce ;
- pollution chimique (plus largement l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère).

La France dépasse six des neuf limites planétaires : émission de CO2 toujours trop élevée, érosion de la biodiversité, perturbation du cycle de l'azote et du phosphore, contribution à la déforestation mondiale, acidification des océans et surutilisation des ressources d'eau douce.

L'année 2022 aura vu deux limites franchies en l'espace de quelques mois : le cycle de l'eau douce et aussi la pollution plastique.

La commune se révèle être l'échelle qui permet d'intervenir sur différents paramètres :

- > limiter l'usage de la voiture (sortie des écoles pédibus vélo)
- > îlots de fraîcheur
- > végétaliser, préserver les arbres existants
- > stopper voire remédier à l'artificialisation
- > gérer l'écoulement des pluies
- > contrôle des dépenses énergétiques (chauffage, éclairage des rues, enseignes lumineuses)... réflexion avec les entreprises. D'ailleurs nous constatons avec regret que certains bâtiments publics sont toujours éclairés à Lorette.

**C'est pourquoi nous faisons la proposition de la création d'une commission d'adaptation au dérèglement climatique :**

### COMMISSION ÉCOLOGIE MUNICIPALE

Ceci ne pouvant se faire, à notre avis, qu'à travers l'information à la population (Plan Communal de sauvegarde et dossier d'information communale sur les risques majeurs et à sa participation active). A la lecture du Kiosque du second trimestre 2019, la ville s'est engagée à informer la population en cas de risque nucléaire, nous pourrions envisager les risques écologiques en informant mais également en sensibilisant les Lorettois à partir d'actions concrètes portées par la Ville en associant la population. Dans le contexte actuel, nous vous proposons également de créer un Commission extramunicipale permettant de travailler ensemble sur des propositions locales.

## RÉPONSE

DE MONSIEUR LE MAIRE

« Madame la conseillère Amelle GASSA, Vous avez l'art et la manière de nous la jouer professorale dans la présentation de votre question orale. Elle dépasse très largement sur bien des sujets évoqués le rôle et les pouvoirs du maire.

Elle s'adresse plus aux législateurs et aux membres du Gouvernement qu'au Maire que je suis.

De plus, en présentant l'exposé de votre question orale ainsi, sur bien des sujets vous enfoncez des portes ouvertes. Ouvrez les yeux et rapportez ce qui existe ou se fait à Lorette répondant à vos questions et vos suggestions.

Vous savez bien que le maire n'a aucun pouvoir pour limiter l'usage de la voiture, ni imposer à la sortie des écoles des pédibus ou des vélos !

Voilà plus de 50 ans que des idéologies politiques, détruisent le respect de

l'autorité et par voie de conséquence la discipline et des valeurs du vivre : « société ». Donc la société est livrée à elle-même !

Pour les îlots de fraîcheur, vous pourriez reconnaître que nous avons mis en place des mesures totales pour la protection de la nature, son développement, le renouvellement des arbres malades ou crevés. Cela passe aussi en adoptant la convention zéro phyto par exemple ou en proposant un investissement de plus de 250 000 € pour réhabiliter le Parc Louis Aragon et récemment près de 80 000 € pour replanter le lotissement des Bruyères et plus de 20 000 € pour reboiser des arbres à ombrages dans le Parc des Blondières y compris le long du parking de la rue du stade.

Vous pourriez reconnaître que nous faisons le maximum pour artificialiser le moins possible. Contrairement à

un membre de l'opposition du conseil municipal qui voudrait proposer une délibération pour goudronner les allées du cimetière parce qu'il n'admet pas qu'avec le zéro phyto et les fauchages raisonnés, des herbes sauvages arrivent à pousser très vite dans les allées du cimetière. D'ailleurs ceci imposerait de collecter les eaux pluviales dans le cimetière.

Vous voyez jusqu'où peut aller l'absurdité sans parler du coup d'investissement on augmenterait le débit de la rivière et on favoriserait les inondations.

Vous concluez en proposant la création d'une commission écologie municipale, voire extra-communale !

**Sachez que bien avant que vous ne reveniez habiter Lorette, la commission quotidien/voirie a toujours fait son travail.**

## QUESTION ORALE N°3 : LECTURE PAR M. DOMINIQUE DI GUSTO

*Une grave crise énergétique se profile dans les mois à venir. Le gouvernement lance des appels à la sobriété énergétique.*

*Quelles mesures allez-vous prendre au niveau de la commune pour participer à l'effort national en matière de sobriété énergétique ?*

### RÉPONSE

DE MONSIEUR LE MAIRE

« Monsieur le conseiller municipal Dominique Di Gusto,

Bien que nous déplorions les raisons qui ont fait aboutir à l'annonce de cette grave crise énergétique qui se profile dans les mois à venir, le gouvernement après avoir mis le feu aux poudres, lance des appels à la sobriété énergétique.

Sachez, vous qui habitez Lorette depuis longtemps, que les équipes municipales qui se sont succédé ont toujours eu à cœur de ne payer que l'essentiel.

Les commissions successives quotidien/voirie, n'ont eu de cesse sur nos propositions ou celles des services de rechercher des solutions qui fassent faire des économies.

Il y a plus de 10 ans que nous réfléchissons et que nous investissons pour faire diminuer les coûts de l'énergie par exemple sur l'éclairage public en ayant choisi de

supprimer les lampes incandescentes par des lampes LED. Les luminaires étant très chers, c'était une estimation à 800 000 € pour changer tous les points lumineux concernés.

Nous avons défini des secteurs par ordre de priorité. Beaucoup ont été faits et il en reste à faire.

Prochainement, il sera proposé à la commission de nouveaux secteurs encore équipés de boules lumineuses, aujourd'hui interdites. Ce sera un investissement encore très important de près de 100 000 € qui sera proposé très bientôt à la commission.

Voyez-vous, Monsieur le conseiller municipal Dominique DI GUSTO, le résultat est là. Depuis 2019, la défense pour l'éclairage public baisse significativement.

**Coût de l'éclairage public**

> En 2019 : 119 679 € ;

> En 2020 : 96 081 € ;

> En 2021 : 79 021 €.

Vous pourriez nous féliciter d'avoir su devancer le manque d'anticipation de nos gouvernements qui à la sortie ferment les centrales nucléaires et réouvrent les centrales à charbon.

Bien que votre question orale aurait pu être groupée sur celle de votre groupe, bien que plus orientée sur l'environnement, je n'ai pas répondu à la critique formulée par votre collègue Madame la conseillère municipale Amelle GASSA sur le fait que nous ne pourrions pas jouer le jeu demandé par le gouvernement en faisant des économies, alors que des bâtiments publics restent illuminés. Le seul bâtiment qui a sa façade illuminée, c'est celui de l'Hôtel de Ville avec un éclairage LED. Il est vrai que vous êtes très souvent dans la critique et que vous voyez rarement les côtés positifs de l'action de la municipalité.

*Ainsi votre collègue, si elle était objective et sincère, aurait pu faire remarquer simplement que bien que la façade de l'Hôtel de Ville reste illuminée, la municipalité a fait éteindre tous les candélabres de la Place du III<sup>e</sup> Millénaire. »*



### À NOTER

**L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.**

## EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022



### ■ COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ EXERCICES 2020 ET 2021- ZAC CÔTE GRANGER

*Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette a confié par délibération en date du 30 octobre 2017, à la Société d'équipement de la Loire (SEDL) au jour d'hui dénommée NOVIM, l'aménagement de la ZAC CÔTE GRANGER, dans le cadre d'un traité de concession.*

Monsieur le Maire vous informe que conformément aux dispositions des articles L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, les concessionnaires d'aménagement ont l'obligation d'adresser chaque année, à la Collectivité, un compte rendu annuel des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes et des

estimations de dépenses et de recettes restant à réaliser.

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir trouver ci-joint le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), au titre des années 2020 et 2021 qui a été établi par l'aménageur. Ce document a été réceptionné par la Commune par courrier en date du 28 septembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, ce document doit être mis à l'ordre du jour du plus prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire tient à vous interpeller sur le fait que le prévisionnel 2022 présenté p. 13 a été établi au 31 décembre 2021 et qu'il est très loin malheureu-

sement d'avoir été réalisé du fait notamment du retard pris par l'Etat pour l'instruction du dossier de Déclaration d'Utilité Publique qui n'a toujours pas été acceptée. L'avance de trésorerie pour l'année 2022 n'a pas été versée d'un commun accord. Aucun travaux n'ont été réalisés en 2022.

Monsieur le Maire vous propose d'approuver le CRAC 2020 et 2021 au 31 décembre 2021 élaboré par NOVIM pour l'opération ZAC Côte Granger.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 4 votes CONTRE : M. LEQUEUX Julien (pouvoir à MME GASSA Amelle), MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren*

### ■ RÉHABILITATION DE LA HALLE DES SPORTS ÉMILE SOULIER

#### CONTRIBUTION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 16 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé la convention de répartition des frais d'investissement de la halle des sports Emile SOULIER avec la Commune de LA GRAND CROIX. Pour mémoire, le coût définitif de ces travaux s'est chiffré à 1 904 831, 23 € HT.

Monsieur le Maire vous précise que pour l'année scolaire 2022/2023, la participation de la Ville de Lorette s'élève à 13 955, 54 € (contre 14 347, 49 € pour 2021/2022), pour un nombre d'élèves lorettois accueillis de 171 (contre 168 en 2020-2021), l'effectif total du collège étant de 721 (contre 689 en 2020-2021).

Monsieur le Maire vous invite, par conséquent :

1. à verser à la Commune de La Grand 'Croix, la somme de 13 955, 54 € (dont 9 533, 31 € en capital, et 4 422,23 € en intérêts) au titre de sa participation aux frais des travaux de réhabilitation de la halle Emile Soulier à La Grand-Croix pour l'année scolaire 2022-2023 ;
2. à imputer la dépense, au budget général de la Commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

### ■ ÉCOLE PRIVÉE STE MARIE À ST-CHAMOND CONTRIBUTION À LA CLASSE ULIS

Monsieur le Maire vous informe que conformément à l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation, les communes (comme Lorette) ne disposant pas de classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) adaptés à la situation de l'élève, sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, d'accueil des enfants qui sont domiciliés sur leur commune.

Le montant forfaitaire annuel à verser à l'établissement constitue le coût moyen par élève des classes élémentaires ou maternelles publiques de la commune. A Lorette, le coût moyen est de 550, 30 € par an.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a reçu une demande en ce sens pour l'année scolaire 2022-2023 pour un enfant lorettois accueilli en école élémentaire (CE1) à l'école Sainte Marie la Grand 'Grange de Saint-Chamond en classe ULIS, en sachant que celle-ci est en contrat d'association avec l'Etat.

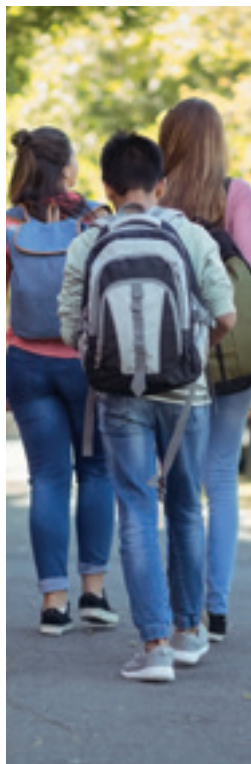
De ce fait, au regard des obligations en vigueur, Monsieur le Maire vous propose :

1. de verser une contribution de 550,30 € à l'école privée Sainte Marie à Saint-Chamond pour l'année 2022-2023 au titre de l'accueil d'un enfant domicilié à Lorette dans une classe ULIS et ce conformément au Code de l'Éducation Nationale ;
2. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ VŒU POUR DÉFENDRE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

### AU COLLÈGE C. EXBRAYAT À LA GRAND'CROIX CONCERNANT LES COLLÉGIENS LORETTOIS



**Monsieur le Maire vous propose de soutenir le vœu ci-joint adopté par le Conseil Municipal de la Grand' Croix et repris dans son intégralité.**

« Un mouvement de grève a marqué la rentrée scolaire du collège Charles Exbrayat, en raison des effectifs surchargés, avec plus de 30 élèves par classe de 3<sup>ème</sup>. La rentrée 2022 a été compliquée dans le collège Charles Exbrayat situé sur la commune de La Grand' Croix, pour différentes raisons.

Les projections de l'Inspection Académique, trop pessimistes quant aux effectifs prévus à la rentrée 2022, l'ont conduite à n'ouvrir que cinq classes pour le niveau 3<sup>ème</sup> du collège et cela malgré plusieurs alertes de Madame la Principale et des personnels enseignants, des mois avant la rentrée scolaire.

La capacité d'accueil, fixée à 30 élèves par classe, n'a pas pu être respectée lors de la constitution des classes de 3<sup>ème</sup>, faisant apparaître des classes à 31 ou 32 élèves. Ainsi, les enseignants ont refusé, avec le soutien des fédérations de parents (FCPE et API), de faire la rentrée des 3<sup>èmes</sup> en septembre et ont organisé une grève le lundi suivant la rentrée, afin d'obtenir des réponses et des solutions de l'Inspection Académique de la Loire.

Cette dernière a, dans un premier temps, refusé l'ouverture d'une classe supplémentaire, prétextant que cette capacité d'accueil de 30 élèves était théorique. Or, en 2019, une rencontre à l'Inspection Académique, concernant le sujet inquiétant des effectifs grandissants (nombre d'élèves par classe) ces dernières années dans l'établissement, avait été conclue par l'affirmation suivante : les effectifs ne dépasseront jamais 30 élèves par classe dans le collège. Promesse non tenue.

Suite à la grève de cette rentrée, après avoir été entendus et relayés par les médias, les parents d'élèves, les élus locaux, les enseignants ont obtenu de l'Inspection Académique un volant d'heures (supplémentaires et non des heures postes) pour ouvrir un sixième groupe dans le niveau 3<sup>ème</sup>. Il y a désormais 6 groupes de 3<sup>ème</sup> à 25-26 élèves. Mais cela a des conséquences importantes sur les emplois du temps des professeurs et des élèves de toutes les classes, ainsi que sur l'accompagnement personnalisé pour le niveau 3<sup>ème</sup> dont l'horaire a diminué.

### Cette situation « bricolée » doit rester exceptionnelle et ne jamais se reproduire.

Les capacités d'accueil du collège fixées à 30 élèves par classe pour tous les niveaux ne devraient jamais être dépassées et les projections de l'Inspection Académique lors de la préparation des rentrées suivantes, en janvier-février pour septembre, devraient être ré-évaluées correctement en juin, afin d'éviter des situations comparables. Les projections devraient être sous évaluées (prévoir une marge avec 24-25 élèves par classe maximum) afin d'éviter quelques situations inadmissibles :

> **Impossibilité d'accueillir des élèves nouvellement arrivés sur la commune dans leur collège de secteur** car les capacités d'accueil fixées à 30 élèves sont déjà atteintes en 6<sup>ème</sup>, en 3<sup>ème</sup>, cette rentrée par exemple. Certaines familles ont été redirigées vers d'autres collèges, le collège ne pouvant pas accueillir leurs enfants, induisant des frais de transport, des contraintes supplémentaires et beaucoup de stress.

> **Des fratries ont été séparées** pour les mêmes raisons : un enfant inscrit dans le collège en 5<sup>ème</sup> et un autre inscrit dans un autre collège en 3<sup>ème</sup> par exemple cette rentrée.

> **Des classes surchargées et encombrées**, 31 à 32 bureaux et chaises pour les élèves et les AESH (personnel d'aide aux élèves reconnus en difficulté), induisant des problèmes de circulation dans les salles, notamment l'accès aux issues de secours.

D'un point de vue pédagogique, il est également plus difficile de créer des conditions favorables aux apprentissages, avec des effectifs importants. Il y a davantage de problèmes comportementaux (non-respect de la distance personnelle ou « zone de confort » de chaque élève à cause de cette promiscuité), un accompagnement personnalisé est compliqué à mettre en œuvre (les enseignants ne peuvent pas consacrer assez de temps à chaque élève) ».

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de la Commune de Lorette, suivant celui de la Grand' Croix, souhaite que la capacité d'accueil ne dépasse jamais les 30 élèves par classe lors des prochaines rentrées scolaires. Il faut donner les moyens d'ouvrir une classe supplémentaire (29h d'enseignement par semaine) par tranche de 24-25 élèves lors des projections sur les effectifs bien avant la rentrée (en juin maximum) afin que des conditions décentes d'enseignement et

d'apprentissage soient garanties à la rentrée, que le collège soit en capacité d'accueillir tous les élèves de la commune, qu'aucune fratrie ne soit séparée. Bref que notre service public soit garanti, de qualité et à la hauteur de nos ambitions ».

Monsieur le Maire vous demande :

1. De bien vouloir approuver le vœu ci-dessus ;
2. De l'autoriser à l'adresser à :

- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ;
- Madame la Préfète de la Loire ;
- Monsieur le Maire de la Grand' Croix ;
- Madame la Principale du collège Charles Exbrayat ;
- Madame la Présidente des Parents d'élèves du Collège Charles Exbrayat ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ DÉTERMINATION DU PRIX DU TICKET DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DU CLSH À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

**Monsieur le Maire vous rappelle que le prix du repas a été fixé par délibération n°2020-10-86 du Conseil Municipal réuni lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2020, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, à 6,73 € le repas à la charge de l'usager, tant pour la restauration scolaire (pour les maternelles et les primaires) que pour celle du CLSH.**

Monsieur le Maire rappelle que la restauration scolaire est un service public facultatif que la Ville a toutefois mis en place depuis très longtemps. Ce service public est chroniquement déficitaire. Le prix du repas voté chaque année n'a jamais permis d'équilibrer le budget du service de restauration scolaire. Le déficit est financé par la Commune, qui elle-même prélève ses ressources auprès des contribuables par le biais des taxes et impôts et de dotations de l'Etat alimentées elles aussi par des taxes et impôts payés par les contribuables...

Monsieur le Maire vous précise qu'en application du décret n°2006-753 du 29 juin 2006, le prix de la restauration scolaire peut être réactualisé, étant entendu qu'il ne saurait être supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration scolaire après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée. Le coût de revient d'un repas d'un élève, intégrant le temps d'accueil et d'animation

sur le temps méridien, est de 9,79 € sur la base des coûts constatés pour 2021-2022.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2022-10-113 en date du 3 octobre 2022, le Conseil Municipal avait décidé d'accepter que la Commune verse à la société SORESET, prestataire de la Commune pour la fabrication et la livraison des repas de la cantine scolaire et du CLSH, la somme de 1837 € HT, au titre d'indemnisation d'imprévision correspondant au déficit d'exploitation pour la période de 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022, consécutif à une situation exceptionnelle inflationniste. La Commune a dû en sus, consentir une hausse de 20 centimes d'euros HT du prix du repas (soit 0,21 euros TTC) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

De manière générale, la restauration collective subit actuellement une inflation inédite de ses coûts. Cette inflation est amenée à s'inscrire dans la durée au regard du contexte géopolitique international qui bouleverse l'ensemble de la filière alimentaire en poussant l'inflation à des niveaux jamais atteints, tout en générant une rareté et des ruptures d'approvisionnement en matières premières.

De ce fait, cette situation alourdit considérablement le coût du repas pour la Commune, ce qui conduirait de ce fait, à impacter cette hausse sur les contribuables, et non sur les usagers si le prix du repas venait à être maintenu.

Monsieur le Maire vous propose d'augmenter de 0,21 euros, le tarif du repas en sachant que de ce fait, l'indemnisation versée à SORESET ne serait pas répercutée sur les usagers, ni l'augmentation des autres charges supportées par la Commune (chauffage, salaires des animateurs, assurance) qui impactent le prix du repas. De plus, il est rappelé que seuls les non-résidents lorettois paient le tarif plein. Tous les Lorettois bénéficient d'une forte aide communale à la famille et un grand nombre bénéficiera du tarif à 1 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (3 € pris en charge par l'Etat).

Monsieur le Maire vous propose donc :

- 1. de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à 6,94 €, le prix du repas à la charge de l'usager tant pour la restauration scolaire que pour celle du CLSH, en sachant qu'une aide sera attribuée à chaque famille lorettoise en fonction de son quotient familial, et que le tarif proposé ne compense pas le coût de revient pour la Commune ;**
- 2. d'imputer les recettes au budget général de la Commune.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président. 4 votes CONTRE : M. LEQUEUX Julien (pouvoir à MME GASSA Amelle), MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren*

## ■ CANTINE SCOLAIRE ET DU CLSH

### AIDE AUX FAMILLES

**Monsieur le Maire vous rappelle que le prix du repas pour la cantine scolaire et le CLSH a été fixé à 6,94 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour cinq plats servis et la prestation des personnels assurant le service à table, l'accueil et l'animation au moment de la pause méridienne, par délibération du conseil municipal réuni le 13 décembre 2022.**

Monsieur le Maire vous rappelle également que par délibération n°2022-06-80 en date du 22 juin 2022, la Commune a décidé d'asseoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les tarifs de la cantine scolaire sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous

les ans, et non plus sur celui du montant des revenus imposables. De plus, la Commune a adhéré au dispositif « Cantines à 1 € » qui permet désormais d'instaurer la tarification sociale dans le service de restauration scolaire municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en prévoyant un tarif à 1 € pour une durée illimitée, jusqu'à la prochaine révision (modification ou suppression) des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant. Il s'agit donc d'une aide à la famille qui complète les aides déjà conséquentes et très généreuses accordées depuis très longtemps par la Commune aux usagers lorettois et même extérieurs.

Pour rappel, l'Etat soutient désormais la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour per-

mettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro. Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté à 3€ par repas servi et facturé à 1€ aux familles. Depuis peu, Lorette, éligible à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » peut désormais bénéficier de l'aide de l'Etat.

L'aide ne concerne que les repas pris dans le temps scolaire ce qui exclut ceux servis lors des mercredis et des vacances

# CONSEIL MUNICIPAL

scolaires. Les repas concernés peuvent être ceux de l'ensemble des élèves de toutes les écoles du 1<sup>er</sup> degré de la commune.

Monsieur le Maire est persuadé que la cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les familles exercent une activité professionnelle, mais également un espace d'apprentissage pour les

enfants. Elle permet à tous les élèves qui fréquentent le service de restauration scolaire municipal de « bien manger ». La mise en place d'une tarification sociale des cantines peut ainsi donner à chaque enfant les moyens de réussite.

Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal le décide, les familles lorettoises, outre ce dispositif, dispose-

ront toujours de l'aide dite aux familles en fonction de leur quotient familial (au lieu du revenu imposable précédemment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023) et d'une aide sans notion de revenus qui constitue la différence entre le coût de revient pour la Ville du service (9,79 € le repas), ce que paye réellement la famille et l'aide dite aux familles.

Monsieur le Maire vous propose de maintenir l'aide communale aux familles selon leur quotient familial, **pour les seuls enfants dont au moins l'un des représentants légaux de l'enfant est domicilié à LORETTE**, et de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le tarif facturé aux usagers de la cantine scolaire et du CLSH ainsi qu'il suit :

## > POUR LE REPAS SCOLAIRE SERVI LE MIDI, LES LUNDIS- MARDIS- JEUDIS ET VENDREDIS / HORS VACANCES SCOLAIRES

CAT.	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PRIX PAYÉ PAR L'USAGER (PAR REPAS)**	AIDE DE LA COMMUNE AUX FAMILLES	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DÉFICIT	AIDE DE L'ÉTAT	TOTAL AIDES PUBLIQUES À L'USAGER
A1	0 € à 600 €	1,00 €	2,94 €	2,85 €	3,00 €	<b>8,79 €</b>
B1	601 € à 1000 €	4,26 €	2,68 €	2,85 €	0,00 €	<b>5,53 €</b>
C1	1001 € à 1400 €	4,79 €	2,15 €	2,85 €	0,00 €	<b>5,00 €</b>
D1	> 1401 €	5,74 €	1,20 €	2,85 €	0,00 €	<b>4,05 €</b>
E1	Hors Commune*	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	<b>2,85 €</b>
F1	Repas occasionnel (tout QF)	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	<b>2,85 €</b>

\*Dans le cas où aucun des représentants légaux ne réside Lorette.

\*\* Ce prix inclut le repas et le temps d'animation méridien (de 11h30 à 13h30)

## > POUR LE REPAS SERVI LE MIDI, LES MERCREDIS ET LES JOURS DE VACANCES SCOLAIRES

CAT.	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	PRIX PAYÉ PAR L'USAGER (PAR REPAS)**	AIDE DE LA COMMUNE AUX FAMILLES	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DÉFICIT	AIDE DE L'ÉTAT	TOTAL AIDES PUBLIQUES À L'USAGER
A2	0 € à 600 €	4,26 €	2,68 €	2,85 €	0,00 €	5,53 €
B2	601 € à 1000 €	4,26 €	2,68 €	2,85 €	0,00 €	5,53 €
C2	1001 € à 1400 €	4,79 €	2,15 €	2,85 €	0,00 €	5,00 €
D2	> 1401 €	5,74 €	1,20 €	2,85 €	0,00 €	4,05 €
E2	Hors Commune*	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	2,85 €
F2	Repas occasionnel (tout QF)	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	<b>2,85 €</b>

\*Dans le cas où aucun des représentants légaux ne réside Lorette.

\*\* Ce prix inclut le repas et le temps d'animation méridien (de 11h30 à 13h30)

## > POUR LE REPAS DE NOËL COMPRENANT UN REPAS PLUS ÉLABORÉ, LE TEMPS D'ANIMATION ET UN SPECTACLE

CAT.	TRANCHE	PRIX PAYÉ PAR L'USAGER (PAR REPAS)
A3	Commune	6,15 €
B3	Hors Commune*	6,94 €

\* Dans le cas où aucun des représentants légaux de l'enfant ne réside Lorette.

Monsieur le Maire vous précise que de ce fait, les Lorettois bénéficient de trois aides :

- l'aide communale dite aux familles qui est modulée en fonction de leur quotient familial ;
- Une participation de la Ville qui représente une aide indirecte aux familles, sans notion de revenus, qui constitue la différence entre le coût de revient pour la Ville du service, ce que paye réellement la famille et l'aide dite aux familles.
- Une aide de l'Etat pour les familles bénéficiant de revenus moins importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. REFUS DE VOTE : M. LEQUEUX Julien (pouvoir à MME GASSA Amelle), MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren



## ■ ACQUISITION DE GRÉ A GRÉ D'UN TERRAIN DE VOIRIE

M. ET MME M. - 69 RUE DU PILAT

Monsieur le Maire vous précise que les limites de propriété de la parcelle cadastrée section B numéro 484 (1502m<sup>2</sup>) appartenant à Madame et Monsieur M. ne correspondent pas à la réalité puisqu'une partie constitue aujourd'hui l'emprise de la voirie publique au niveau du 69, rue du Pilat (82 m<sup>2</sup> environ). Il semblerait que cette situation découle d'un oubli d'intégration au patrimoine communal datant de 1971 dans le cadre d'une opération de lotissement.

Madame et Monsieur M. ont effectué une offre de cession par courrier en date du 30 septembre 2022 à la Commune de Lorette de cette bande de terrain de 82 m<sup>2</sup> environ à l'euro symbolique afin de régulariser cette situation dans les meil-

leurs délais. Celle-ci sera par la suite intégrée au domaine public de Saint Etienne Métropole.

La demande de régularisation cadastrale demandée par le notaire pour les consorts D. confirmée par une lettre de cession des consorts D. s'est finalement avérée sans fondement car ce ténement ne leur appartenait pas. La délibération n°2021-10-84 en date du 8 octobre 2021 doit de ce fait être retirée.

Monsieur le Maire vous propose :

**1. d'acquérir un terrain de 82 m<sup>2</sup> environ** à détacher de la parcelle cadastrée section B numéro 484, au niveau du n°69 rue du Pilat, appartenant à Madame et Monsieur M., à l'euro symbolique ;

**2. de confier à Hervé THIBOUD**, notaire à Rive de Gier, le soin d'officialiser cette transaction ;

**3. de prendre en charge tous les frais** liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire et de géomètre expert ;

**4. de l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints** à signer tout document utile à cet effet ;

**5. d'imputer les dépenses afférentes** à cette opération au budget général de la Commune ;

**6. de retirer la délibération n°2021-10-84** en date du 7 octobre 2021.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS MÉDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

*Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville est l'un des copropriétaires d'un immeuble sis 7 rue Jean Moulin dénommé « Résidence Îlot Jean Moulin ». Celui-ci accueille depuis 1993 au rez-de-chaussée, la Médiathèque-Ludothèque et au R+1, le restaurant scolaire pour les enfants de l'école primaire et du CLSH municipal.*

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2020-10-195 du 1er octobre 2020, le Conseil Municipal avait accepté de verser un appel de fonds de 92 796,91 € au syndic de copropriété de la résidence Îlot Jean Moulin à savoir Rhône Saône Habitat afin de financer les travaux de ravalement de façade et de la réfection de la toiture dudit immeuble et ce, aux échéances suivantes :

> **47 023, 25 €** en novembre 2020 ;

> **45 773, 65 €** en février 2021 ;

Parallèlement, le plan de mandat 2020-2026 prévoit la réalisation d'un lourd investissement afin de réhabiliter la Médiathèque et le restaurant scolaire ; Initialement, il avait été prévu d'inverser les deux espaces afin de donner plus de surface à la Médiathèque qui en manque cruellement.

Cependant, le gain de surface était très faible. De plus, la perspective de financements très importants de la part de Saint Etienne Métropole dans le cadre du Plan de relance métropolitain (3 millions d'euros pour 3 projets), du Département de la

Loire et de la DRAC si les surfaces créées sont suffisantes, a incité l'équipe municipale à envisager un réaménagement beaucoup plus ambitieux.

Désormais, le projet retenu consiste en la création d'un nouveau bâtiment de restaurant scolaire jouxtant l'immeuble et l'utilisation du rez-de-chaussée pour la ludothèque et le niveau R+1, pour la seule médiathèque. Les membres des commissions « Environnement-Travaux-Urbanisme », « Quotidien-Voirie- Réservoirs-Bâtiments communaux » et « Enseignement-Culture-Animations » ont été associés lors de deux réunions de comité de pilotage le 16 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour coconstruire ce projet.

Monsieur le Maire vous indique que ce projet se réalisera sur trois exercices budgétaires, de 2022 à 2024 et présente un investissement prévisionnel total de **1 712 950 € HT**.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n° 2022-03-26 en date du 7 mars 2022 pour l'ensemble de ce projet, vous l'aviez autorisé à déposer un dossier de subvention à Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain équivalent à 50% du reste à charge pour la Commune (déduction faite des subventions obtenues).

Monsieur le Maire vous indique que des demandes de subventions seront effectuées pour le seul aménagement de la Médiathèque soit un investissement de

720 387 € en direction de la Direction Régionale à l'Action Culturelle au titre de la Dotation Globale de Décentralisation (le plus important possible) et du Département de la Loire au titre de l'appel à partenariat pour le développement des Bibliothèques dans la Loire (80 000 €).

La Caisse d'Allocations Familiales de la Loire sera sollicitée sur les deux aménagements de manière distincte, pour une aide la plus importante possible.

Monsieur le Maire précise que la Commune de Lorette sollicitera également la Région Auvergne Rhône Alpes.

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à déposer l'ensemble des dossiers de subventions susvisés tout en précisant que le solde financier pour déterminer la participation de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain risque d'évoluer en fonction des arrêtés de subvention qui seront délivrés par le Département de la Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire vous demande également de l'autoriser à élaborer un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social. Celui-ci devra être fourni dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de subvention pour le projet de la Médiathèque adressé au Département et à l'Etat.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ DOSSIER PROGRAMME DE TRAVAUX PLURIANNUELS AMÉNAGEMENT PARC LOUIS ARAGON ET EXTENSION DU LOCAL PÉTANQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville envisage de réaménager le parc Louis Aragon qui a été fortement endommagé par des catastrophes météorologiques successives (neige et tempête) ces deux dernières années.

L'Office National des Forêts a déjà dressé un état des arbres et des travaux à réaliser. Des abattages et des élagages ont été effectués pour sécuriser le parc qui est classé « espace boisé classé ». La Ville a fait appel à un cabinet paysagiste Anne-Laure GIROUD, pour instruire ce dossier. Le projet est estimé aujourd'hui à 314 168 € HT.

Parallèlement, il a été approuvé le projet d'extension du local actuel vétuste et non isolé de l'association de la Pétanque Lorettoise situé dans le parc Louis Aragon. Il fait partie du même programme d'aménagement parce que faisant partie intégralement du parc réaménagé.

Ce dossier a été confié à un maître d'œuvre, l'Atelier Pinet. Le projet total est estimé à 180 346 € HT, maîtrise d'œuvre inclus. Cette extension prévue dans le plan de mandat, avec un doublement de la surface, permettra de créer un local pour le rangement et un lieu de rassemblement pour faciliter les rencontres des sociétaires les jours de pluie et de très grandes rencontres ainsi que pour les associations ayant eu les autorisations nécessaires pour utiliser le pétanquodrome.

Monsieur le Maire vous indique que ce projet se réalisera sur deux exercices budgétaires, de 2022 à 2023 et présente un investissement prévisionnel total de 494 515 €.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibérations n°2022-03-27 en date du 7 mars 2022 et n°2022-10-114 en date du 3 octobre 2022, la Commune l'avait autorisé à solliciter Saint-Etienne Métro-

pole dans le cadre du Plan de Relance, et l'Etat au titre de la DETR / DSIL pour un montant de travaux (maîtrise d'œuvre incluse) estimatifs à 494 515 € HT.

Monsieur le Maire vous propose de déposer également pour l'ensemble de ce projet, un dossier de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et au Département de la Loire tout en précisant que le solde financier pour déterminer la participation de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain risque d'évoluer en fonction des arrêtés de subvention qui seront délivrés par le Département de la Loire et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le Maire vous invite à l'autoriser à déposer les dossiers de subventions susvisés.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET L'ASSOCIATION COLINE ET COLAS AVENANT N°7

Monsieur le Maire vous rappelle que suite à l'adoption d'une délibération par le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2015, une convention de financement et d'objectifs avec la crèche Coline et Colas a été établie pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par délibération n°2020-12-120 en date du 14 décembre 2020 (avenant n°4), l'échéance de cette convention a été repoussée jusqu'au 31 décembre 2021 puis par délibération n°2021-12-94 du 14 décembre 2021 au 31 décembre 2022 (avenant n°5).

La Caisse d'allocations Familiales de la Loire devrait revoir les modalités de versement de subventions aux structures de la petite enfance. Dans le cadre de la mise en place des Contrats Territoriaux Globaux (CTG) ce sera désormais l'association Coline et Colas qui toucherait la prestation soit 29 488,80 €, au lieu de la Ville (du contrat Enfance Jeunesse).

Le Contrat Territorial ne pourra pas être conclu au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les nouvelles

conventions financières ne pourront pas être établies avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de reconduire la convention actuelle pour encore 6 mois supplémentaires par avenant ;
2. d'approuver l'avenant n°7 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas aux clauses et conditions stipulées ;
3. d'attribuer une subvention prévisionnelle de fonctionnement pour 6 mois entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 30 juin 2023 à l'association « Coline et Colas » d'une valeur de 31 500 € maximum ;
4. de l'autoriser à signer l'avenant n°7 à la convention d'objectifs avec l'association Coline et Colas, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;
5. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*



**À NOTER**  
L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.



La place du III<sup>e</sup> Millénaire accueille les participants pour la levée de drapeau devant l'Hôtel de Ville. Au centre, le chef du protocole, Gilles Raia.

## ZOOM

# LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 1918 EN PRÉSENCE DES STAGIAIRES DE LA FORMATION MARINE DE SAINT-ETIENNE

Les commémorations à Lorette sont toujours un moment de grande émotion et de dignité. Cette année, le cortège s'est agrandi et la Ville de Lorette était honorée d'accueillir les jeunes stagiaires de la Marine de Saint-Etienne.

Malgré un temps maussade, le public était nombreux ce samedi 12 novembre à se réunir Place du III<sup>e</sup> Millénaire afin d'assister aux commémorations. Une fois de plus la Ville a pu compter sur la présence des nombreux porte-drapeaux, les pompiers des deux casernes, les anciens militaires et, bien sûr, l'Harmonie de Saint-Etienne.

Evidemment, cette année, la présence des 24 stagiaires de la préparation Marine de Saint-Etienne a été le clou

de cette belle commémoration. Ces jeunes sont sous les ordres du capitaine J.-Cl. EICHENBERGER et son adjointe, la lieutenant M. PAUTASSO originaire de Lorette.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la place du Souvenir Français afin de rendre hommage aux Morts pour la France.

Ainsi notre commune a redémontré, si besoin était, son sens de l'accueil et de l'honneur.

**M. le Maire**



Levée du drapeau par les stagiaires de la préparation Marine de Saint-Etienne



L'Harmonie de Saint-Etienne, toujours fidèle au poste, et l'ensemble des participants se préparent au défilé



Plus de 16 porte-drapeaux défilent



Les pompiers des C.I.S. vallée du Gier et Rive de Gier



Levée du drapeau par les stagiaires de la préparation Marine de Saint-Etienne

## Dépôt des gerbes



Ville de Lorette par Mme Legros et M. Seguin



L'appel des Morts pour la France par les anciens combattants et J-C POINTET



Anciens combattants : M. Fabre et les enfants des écoles



Le Souvenir Français : M. Favre, Mme Vialon et les enfants des écoles



Square du Souvenir Français : un large public s'est réuni pour assister aux commémorations derrière les enfants des écoles



Les enfants des écoles avec leurs enseignants. La joie se lit sur les visages. Les enfants sont fiers d'être présents. A gauche, un enfant coiffé du bonnet offert par la Marine à M. le Maire.



A. Favre et W. Ruzalski



Lecture du message de l'UFAC par les enfants, assistés de M. Fabre des Anciens Combattants



Au cœur des commémorations, le Bleuet de France, Fleur Française du Souvenir renaît pour redonner de l'espoir !

[www.bleuetdefrance.fr](http://www.bleuetdefrance.fr)



M. le Maire, suivi par les officiels et du jeune écolier coiffé du bonnet de la Marine, salue les porte-drapeaux



Le détachement des stagiaires de la préparation Marine de Saint-Etienne. A gauche au premier rang : le capitaine J.-Cl. EICHENBERGER. A droite, au premier rang : la lieutenant M. PAUTASSO



Les grands cerfs ont émerveillé les Lorettois

## ZOOM

# LA FÊTE DES LUMIÈRES UNE AMBIANCE CHALEUREUSE, UN SPECTACLE ENCHANTEUR !

La ville de Lorette est très attachée à cette manifestation. La fête des Lumières permet de réunir les familles pour partager un moment convivial et chaleureux. Elle s'adresse avant tout aux enfants qui se sont émerveillés devant les grands cerfs tout illuminés.

Le froid n'a pas effrayé les Lorettois venus nombreux pour le bonheur des enfants. Il faut dire que cette belle manifestation est accessible à tous. Même les plus âgés étaient aussi de la fête puisque plusieurs résidents de la "Résidence Partagée" sont venus profiter de quelques douceurs.

### TOUT À 1 € !

C'est le choix de la municipalité. Un tour de manège sur le carrousel ou les auto-tamponneuses, un tir à la carabine, un cornet de marrons chauds, une crêpe proposée par le Pôle Jeunesse, un hot-dog ou un vin chaud servis par les donneurs de sang bénévoles... tout à 1 €!

Les Lorettois ont donc pu faire plaisir à toute la famille!

### UN BEAU SPECTACLE

Cette année, ce sont de grands cerfs portés par des échassiers qui ont déambulé sur la place du III<sup>e</sup> Millénaire. Un spectacle extraordinaire !

La fanfare était aussi présente pour ambiancer la place de musiques de Noël.

La nouvelle association "Corps et Jazz" était présente et les jeunes danseurs et danseuses ont présenté une danse au pied du sapin de Noël de la Ville.

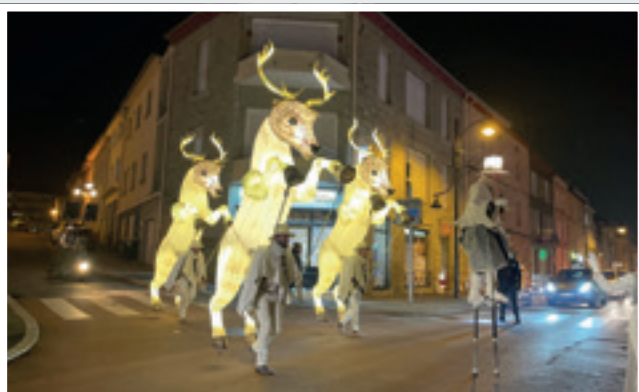
Un grand merci à Marie Bouzouik, collaboratrice bénévole, pour sa belle organisation.



Le sapin de Noël



La fanfare



De drôles de visiteurs



Les auto-tamponneuses



Le carrousel



Les résidents de la "Résidence Partage"



Le bonheur des enfants



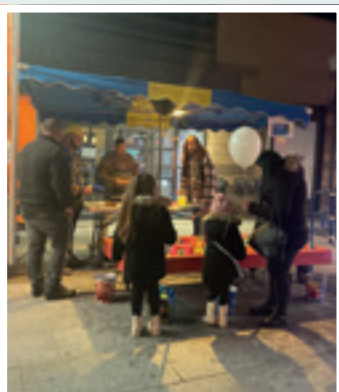
Le Père-Noël



L'association "Corps et Jazz"



L'amicale des donneurs de sang bénévoles



La pêche aux canards



Le stand de tir



Les crêpes du Pôle Jeunesse



**Quand on sait que l'emploi est un facteur primordial d'inclusion sociale, le DUO Day est un coup de projecteur sur ce que peuvent apporter les travailleurs en situation de handicap au sein d'une équipe.**

## DUO DAY

### UN DUO DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Le 17 novembre dernier se déroulait la journée du DUO DAY. Cette initiative nationale, qui constitue un point d'orgue dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, consiste à créer un DUO au sein d'une entreprise entre un travailleur en situation de handicap et les collaborateurs de cette entreprise.

Cette journée de rencontre permet au travailleur en situation de handicap de découvrir et de participer aux tâches quotidiennes, mais aussi de lever les idées reçues que peuvent avoir certains travailleurs valides et les chefs d'entreprise.

A l'initiative de Claire Camus, chargée d'insertion professionnelle à l'E.S.A.T GIER, d'Eliane Verger et d'Eveline Oriol, adjointes au Maire, c'est tout naturellement que la Mairie s'est inscrite dans cette démarche et a accueilli deux jeunes travailleurs de l'ESAT GIER : Christophe aux services techniques (plus particulièrement au service des espaces verts) et

Sandrine dans les services administratifs de la Mairie.

La rencontre avec Claire Camus a permis aux deux élus de découvrir plus précisément toutes les ressources que propose l'ESAT, Gier non seulement aux entreprises mais aussi aux particuliers. L'ESAT Gier possède notamment une équipe de travailleurs affectée aux espaces verts (qui peut se rendre à domicile), un atelier de mécanique auto (pensez à changer vos pneus pour l'hiver) des personnels administratifs... et même une brasserie, dont la bière, nommée « la METALLO » est vendue dans les supermarchés de la région et directement à l'ESAT.

ESAT les ateliers du Gier, 1290 rue de la Péronnière, 42230 La Grand-Croix  
Tél. : 04 77 73 71 00 / e-mail : les-ateliers-gier@adapei42.fr

## LA BOURSE DE BALAYAGE POURQUOI PAS VOUS ?

Le CCAS, en partenariat avec l'Association d'insertion Convergence "SOS à votre service" propose une activité rémunérée toute l'année aux Lorettois demandeurs d'emploi et pendant les vacances scolaires aux étudiants et lycéens à partir de 16 ans.

Si vous pensez que l'activité rémunérée qui est proposée correspond à votre souhait de rendre notre ville attractive et bien entretenue, alors venez rejoindre les équipes qui ont en charge, ces diverses activités (désherbage, balayage, entretien de voirie) que l'on peut qualifier d'intérêt général au service de tous les Lorettois.

### ■ DEMANDEURS D'EMPLOI

La démarche est simple. Il suffit de déposer une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville et fournir certains documents administratifs (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation de demandeur d'emploi...).  
**Inscriptions toute l'année aux horaires de permanence du CCAS.**

### ■ ÉTUDIANTS ET LYCÉENS

Vous souhaitez travailler pendant les vacances ? C'est peut-être pour vous votre premier « job » rémunéré ? La bourse de balayage est faite pour vous !  
Merci de fournir une pièce d'identité, un justificatif de domicile et votre carte vitale.

### ■ INSCRIPTIONS

**Date limite des inscriptions :**  
**1<sup>er</sup> trimestre 2023**

- Vacances de février :  
**mercredi 1<sup>er</sup> février 2023**
- Vacances de printemps :  
**vendredi 31 mars 2023**

**Horaires de travail :** du lundi au vendredi inclus de 7 h 45 à 11 h 45 soit 20 h par semaine.



### PERMANENCES DU CCAS

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Toutes les informations utiles seront données lors d'un entretien préalable au recrutement

**mardi de 10 h à 12 h**  
ou  
**vendredi de 10 h à 12 h.**





## AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42 420 Lorette



### PROCHAINES COLLECTES

**VENDREDI 3 FÉVRIER 2023**  
**VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023**  
de 16 h à 19 h / Salle Jean Rostand

#### RAPPEL IMPORTANT

Facilitez votre don et évitez une trop longue attente avant le prélèvement en prenant rendez-vous sur :

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>



## DON DU SANG

### DON DE SANG, NOTRE PRIORITÉ !

Le don de sang se fonde sur 4 principes : bénévolat, volontariat, anonymat et gratuité. Rejoignez-nous. On compte sur vous. Les malades ont besoin de vous car une poche de sang... c'est une vie sauvée !

#### POUR SUIVRE LA MOBILISATION

Le 9 septembre dernier, avec votre soutien, nous avons enregistré une augmentation importante des participants à cet acte généreux. En effet, **82 donateurs** (dont **9 premiers dons**) nous ont rejoints. C'est une immense satisfaction pour notre équipe et avec vous, nous entendons bien renouveler ce moment de partage lors des prochaines collectes.

Il faut associer à ce succès tous nos partenaires car leur aide est précieuse. Sans

eux, tout serait bien plus difficile. Mais, pour maintenir ce moment de partage et d'amitié, il ne faut pas oublier les bénévoles qui demeurent très investis dans cette mission.

Nous devons impérativement « transformer l'essai », car les besoins sont grands et les appels de l'Etablissement Français du Sang sont nombreux sur toutes les ondes régionales ou nationales. Nous avons besoin de vous !

#### LES BÉNÉVOLES À LA FÊTE DES LUMIÈRES

Les bénévoles de l'Amicale des donateurs de sang de Lorette ont eu raison de la météo un brin frileuse en proposant vin chaud, hot-dogs et... amitié !

Comme par le passé, c'est la Société Thonnerieux de Lorette (entre autres) qui a fourni les denrées, livré gratuitement et prêté une grande partie du matériel nécessaire.

Entre deux tours de manège et autres stands, il était important pour nous de

rappeler l'importance du don du sang.

Un grand merci à celles et ceux qui nous ont écoutés et qui vont certainement nous rejoindre dans ce combat pour tous ceux qui comptent sur vous.

Enfin un immense merci à tous les personnels des services techniques pour leur efficacité et leur aide lors de l'organisation (montage-démontage) de notre stand.

*Les membres du bureau et les bénévoles - Amicale des Donneurs de Sang de Lorette*

## AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III<sup>e</sup> Millénaire - 42 420 Lorette

#### CONTACT

■ **Annick Lesueur** / Présidente  
Tél : 06 16 39 91 28

Toutes les demandes d'aide sont à faire en Mairie,  
**au C.C.A.S. de Lorette**  
(Centre Communal d'Actions Sociales)

Un dossier sera établi compte tenu de vos ressources et de vos charges et étudié en commission d'attribution en fonction de critères revus chaque année.

## AIDE ALIMENTAIRE

### LA COLLECTE NATIONALE

**Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.**

La collecte nationale pour la Banque alimentaire a eu lieu les 25 et 26 novembre 2022. A Lorette, elle a été effectuée au magasin Carrefour Market. Nous remercions vivement la Direction et l'ensemble du personnel pour leur excellent accueil. Un grand merci à tous les bénévoles.

Bravo aussi aux étudiants du Lycée Georges Brassens à Rive-de-Gier et à ceux du Lycée Honoré d'Urfé à Saint-Etienne ! Ils se sont beaucoup investis et nous ont bien épaulés. Ils nous prouvent que les qualités humaines dont ils sont déjà pourvus ne sont pas toujours pro-

portionnelles aux nombres des années. Leur implication nous a bien fait chaud au cœur ! Le trimestre prochain, nous connaissons les résultats de cette collecte et vous les communiquerons.

Nos chaleureux remerciements à tous les donateurs ! Leur générosité nous encourage beaucoup dans notre action.

Le 22 décembre, comme chaque année, nous avons fêté Noël avec les bénéficiaires. C'était un beau moment de partage et de convivialité.

**Meilleurs vœux de toute notre équipe !**

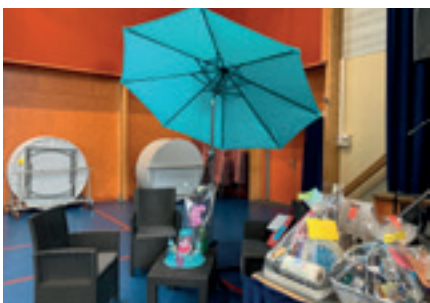


## DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

■ Mme Marcelle Subert

Tél : 06 21 65 75 03



## LE SUPER LOTO PLUS DE 300 PARTICIPANTS !

Au cours du dernier trimestre de l'année 2022, le Dynamic Club a organisé de nombreuses manifestations.

Un concours de belote début novembre puis un super loto le dimanche 13 novembre à la salle de l'Écluse avec plus de 300 personnes présentes !

Parmi les gros lots, citons un salon de jardin complet avec parasol, un chariot garni d'une valeur de 185 €.

Une tombola était aussi organisée et parmi la multitude de lots divers, citons de nombreux filets garnis, des repas, des soins, des billets de foot, un téléviseur, etc.

**Un grand merci à tous nos généreux donateurs !**

Nous avons fêté Noël le 1<sup>er</sup> décembre autour d'un repas festif, où plus de 60 adhérents étaient présents.

Le club se retrouvera le jeudi 12 janvier 2023.

**Bonne année et surtout bonne santé à vous tous ainsi qu'à vos proches.**



## SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

■ 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette  
■ Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30  
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30



## NON AU GASPILLAGE, OUI À LA SOLIDARITÉ

Si vous partagez ce point de vue, n'hésitez pas, venez vous renseigner au local du Secours Populaire de Lorette « Boutique solidaire », rue Jean Jaurès et voir comment nous nous organisons.

Nous sommes une douzaine de bénévoles et nos activités sont variées.

■ C'est d'abord un **travail de tri et classement** des articles donnés : vêtements, linge de maison, vaisselle, jouets, livres etc... avant de les proposer à la vente. Ce qui n'est pas vendu ou est invendable est récupéré par « Relais 42 », entreprise qui emploie 42 salariés à Pélussin, dans le cadre d'une réinsertion au travail.

■ C'est aussi la **préparation de colis alimentaires mensuels**, de colis de Noël festifs avec bons d'achat « Leclerc » pour les enfants de familles aux revenus modestes.

■ Nous recevons aussi les familles qui

sollicitent une aide ponctuelle ou régulière et étudions leurs revenus pour déterminer le soutien éventuel que nous pouvons leur apporter.

■ Enfin, la **vente à des prix très bas** des articles proposés et les dons reçus nous permettent parfois de participer à des campagnes d'aides nationales.

Notre boutique est ouverte à tous ; nous soignons l'esthétique de nos vitrines et nous nous efforçons de conseiller nos « clients ».

**Alors venez, par vos dons ou vos achats, vous contribuerez à votre échelle à lutter contre le gaspillage et à créer plus de solidarité.**



Laquarium de Lyon



Initiation à la danse



À la rencontre de Nathalie ESTURILLO

## ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



### RELAIS PETITE ENFANCE

- 87, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72  
ou 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

#### HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- **lundi** : 8h - 11h (semaines impaires) et 14h - 17h
- **jeudi** : 8h30 - 11h et 14h - 16h
- **vendredi** : 8h30 - 11h

#### HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- **mardi** : 8h - 12h
- **mercredi** : 14h - 18h
- **jeudi** : 8h - 12h

RENSEIGNEMENTS  
ET RENDEZ-VOUS  
AUPRÈS DE MAUD SABY

## LES TEMPS FORTS

### ORGANISÉS PAR LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance de Lorette organise des événements afin de favoriser l'enrichissement personnel et les rencontres.

L'équipe travaille pour et avec les familles et assistantes maternelles et essaie d'être source de propositions diversifiées.

En ce début d'année scolaire, trois temps forts ont marqué le quotidien des professionnelles de la petite enfance et des enfants qu'elles gardent.

#### 1<sup>er</sup> TEMPS FORT

### L'AQUARIUM DE LYON



Mardi 25 octobre fut une journée où partage et émerveillement furent les maîtres mots. Ce ne sont pas moins de 10 assistantes maternelles, 8 parents et 35 enfants qui ont répondu présents pour participer à une sortie à l'aquarium de Lyon.

Ce fut, avant tout, l'occasion pour que parents, enfants et assistantes maternelles puissent partager une sortie ensemble, en dehors du cadre habituel du domicile des professionnelles.

Tout le monde dans le bus ! Entre perplexité chez les enfants novices et excitation chez les autres, le trajet fut une véritable aventure en soi.

Mais la magie a surtout opéré en arrivant sur les lieux : entre émerveillement et curiosité, cette visite libre de l'aquarium est restée un moment suspendu dans le temps où chacun a pu admirer, à son rythme, la beauté de la faune et la flore maritime. Chacun est ressorti ravi de cette belle matinée.

2° TEMPS FORT

## L'ÉVEIL À LA DANSE

Une nouveauté dans les temps collectifs proposés les matins par le Relais : un éveil à la danse organisé sur 3 séances.

En suivant les aventures du petit héros, Mylène, intervenante professionnelle du studio de danse Corps et Jazz à Lorette a initié les enfants à l'éveil corporel en les plongeant dans cet imaginaire. Cet atelier avait pour but de favoriser la découverte de son corps, de comprendre et d'exprimer des émotions, mais aussi de favoriser les interactions avec les autres. Nous remercions Mylène pour ces moments remplis de poésie et de grâce !



« Parce que le Relais Petite Enfance ne serait rien sans elles, parce qu'elles en sont les principales actrices et façonnent son histoire, merci à toutes les assistantes maternelles qui participent et font prendre vie à ces différents temps forts. Nous en souhaitons des dizaines d'autres ! »

3° TEMPS FORT

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS

Comme chaque année, le 19 novembre célèbre la journée internationale des assistants maternels. C'est un moyen de rappeler à tous l'importante mission qu'ont ces professionnels envers les enfants qu'ils gardent.

Pour le Relais Petite enfance de Lorette, c'est aussi l'occasion de pouvoir favoriser les rencontres entre assistantes maternelles, d'échanger et d'enrichir ses connaissances. Une fois n'est pas coutume, cette traditionnelle journée a encore bien pu être fêtée cette année.

Ce 19 novembre fut rythmé par la découverte de 2 univers bien distincts mais complémentaires pour la gestion du quotidien chez les professionnelles.

Dans un premier temps, Amélie BAUDRY, naturopathe sur Saint Chamond, nous a fait partager sa « montagne » de connaissances en alimentation et nutrition et nous a guidés dans l'élaboration d'un super repas équilibré, coloré et gourmand.

Dans un second temps, les professionnelles ont pu aller à la rencontre de Nathalie ESTURRILLO, éducatrice spécialisée dans l'approche Snoezelen située à Saint-Chamond. Nos assistantes maternelles ont alors pu tester et s'approprier des éléments de cette pratique de stimulation multisensorielle qui permet l'apaisement et la gestion des émotions et met en avant la notion du « prendre soin ».



La matinée s'est terminée dans la bonne humeur autour du bon repas préalablement confectionné...un vrai délice !





La structure Raymond Amiel - Les adolescents repeignent la cuisine !



# LE PÔLE JEUNESSE



## ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

### PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**  
8h-11h et 13h30 -17h30
- **le vendredi :**  
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h  
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

## QUE FONT VOS ENFANTS AU PÔLE JEUNESSE ?

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance en inscrivant vos enfants aux différents services proposés par le Pôle Jeunesse et nous en sommes ravis. Cette année, de nombreux nouveaux visages d'enfants et des nouvelles familles fraîchement arrivées sur la commune sont venus rejoindre l'immense tribu du Pôle Jeunesse !

Il est légitime de se demander ce que font vos enfants. L'équipe des animateurs a donc décidé de laisser la parole à vos enfants.

La consigne était simple :

*" Dites à vos parents ce que vous faites au Pôle Jeunesse "*



Afin de vous faire profiter des petits et grands moments de bonheur de vos enfants dans nos locaux, nous avons mis en place

### UN ALBUM SOUVENIRS

POUR TOUS LES SECTEURS LORS DES VACANCES SCOLAIRES.

Cet album s'agrandit à chaque période de vacances et reste consultable à l'accueil du Pôle Jeunesse.

Cela vous permet de découvrir vos enfants en collectivité lors des vacances scolaires.

## LES MERCREDIS

3-5 ANS



« On adore jouer tous ensemble et faire des grimaces pendant l'activité théâtre.

Julie vient au centre pour nous faire du sport, c'est trop bien ! Quand on joue dehors, on fait des cache-cache, on joue au loup, au ballon. Après manger, on fait un temps calme : pour les plus petits c'est la sieste et pour les plus grands on écoute des histoires avec de la musique douce, on chante des chansons, on fait des bêtises (un petit peu) mais on est le plus souvent très sage.

« On adore venir au centre car on adore nos animatrices et on est trop heureux de retrouver nos parents le soir ».



## 6-8 ANS

« En ce moment, on crée une histoire avec notre personnage mascotte Bobby. Cette histoire est écrite en italien et en anglais car nous sommes sur la thématique du Partage Culturel. On fait ça tous ensemble mais pas seulement. On fait aussi du karaté avec Alain qui nous dit : "Le Karaté, c'est l'école de la vie". On aime passer du temps ensemble, voir les copains qu'on ne voit pas souvent, rester avec les animateurs et profiter d'eux le plus longtemps possible ».



## 9-11 ANS

« Bonjour, nous sommes les 9-11 ans avec nos différentes personnalités on s'entend tous bien, on joue ensemble et on fait des projets magnifiques : cette année on travaille sur la diversité humaine avec nos animateurs. On fait aussi de la cuisine, du cirque, de la danse et plein d'autres choses encore. On adore manger tous ensemble pour partager des discussions !!!! Mais on ne vous dit pas tout .... Nous vous invitons à venir les découvrir ! »



## LE PÉRISCOLAIRE

### MATIN

« Au périscolaire du matin, on apprécie de jouer à tout. On aime bien se reposer, parler avec les animatrices. On rigole tout le temps. On est triste que ce soit si court mais on en profite un maximum »

### SOIR - ENFANTS DE MATERNELLE

« On marche pour venir au centre, on fait pipi aux toilettes, on se lave les mains puis on mange le goûter. C'est super on fait plein d'activités : on joue aux voitures, on fait des dessins, des fils en pâte à modeler ou des jeux tous ensemble.

S'il fait beau on peut même faire du toboggan ».

### SOIR - ENFANTS DE PRIMAIRE - JEUX

« On suit un programme organisé par Hadda. Dans la semaine, on fait du théâtre,

de la danse, des jeux de société, des activités manuelles. On rit, on passe du bon temps et on joue comme des fous. On a le droit de choisir avec Hadda nos jeux et de faire des blagues ! on ne s'ennuie jamais. On adore créer des animations manuelles car c'est trop joli. On aime beaucoup se déguiser aussi ! »

### SOIR - ENFANTS DE PRIMAIRE - SUIVI ÉDUCATIF

« On travaille en s'amusant. On fait bien nos devoirs comme ça les maîtresses sont contentes. On apprend pour progresser en conjugaison, en orthographe, en mathématiques et en grammaire.

Quand on fait nos devoirs au centre, lorsqu'on rentre chez nous on est tranquille.

Faire mes devoirs au centre, ça m'évite d'être impressionné par mes parents et de faire des erreurs. »



Maternelle : Périscolaire - soir



Périscolaire du matin



Primaire : Jeux



Primaire : Suivi éducatif

## TRANSPORT SCOLAIRE



« Bienvenue dans notre bus ! Pendant nos trajets, mille choses se passent... On rigole, on se fait des blagues, on révise nos devoirs, on joue et parfois des toutes petites bêtises se font en toute malice. Des micro-siestes arrivent après des journées riches en émotions.

Dans les couloirs de notre bus circulent des petits secrets !

*Laura appelle les petits, « les petits choux » et les grands, « les vieux ». Armand est le meilleur chauffeur et Laura la meilleure nounou. »*

## LA RESTAURATION SCOLAIRE

### ENFANTS DE MATERNELLE

« Le midi, avant de manger on se lave les mains. On s'installe et on essaie de goûter de tout. Si on n'aime pas, l'animatrice nous sert un minuscule bout. On mange une entrée, un plat chaud, un laitage et un dessert. On se régale et on peut discuter avec les copains. On se donne la main sur le chemin pour retourner à l'école. »

### ENFANTS DE PRIMAIRE

« La cantine s'est super bien. On goûte de nouvelles saveurs et on mange des bons plats équilibrés. On aime bien les temps de jeux après le repas car ils sont différents des jeux à la maison. Même si on n'aime pas tous les plats, on est entre copains et on rigole bien. Toutes les classes sont réunies, on peut donc tous se voir. On peut faire connaissance avec les nouveaux et on a de la chance d'avoir des animateurs gentils. Et ce qui est chouette, c'est que nous pouvons fêter nos anniversaires !



## RAYMOND AMIEL

### LA STRUCTURE DES ADOLESCENTS

#### LES MERCREDIS POUR LES 12-17 ANS

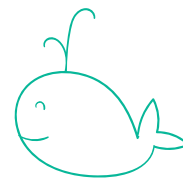
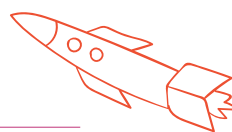
« Les mercredis, à Raymond Amiel, on fait de supers projets mais toujours en musique pour s'ambiancer ! On fait des activités avec les personnes âgées, on aide à l'organisation de manifestations organisées par la ville comme le 8 décembre ou le carnaval. On refait notre cuisine afin de préparer dans le futur des bons gâteaux, on rénove des bâtiments municipaux comme la cabane des pêcheurs aux Blondières. On fait aussi nos devoirs et c'est génial car les plus grands nous aident. On peut aussi jouer au ping-pong, au baby ou à la switch.

*Mais la chose la plus importante c'est que tous les mercredis, on fait un goûter extraordinaire. »*



#### SUIVI ÉDUCATIF - COLLÈGE & LYCÉE

« Le soir à Raymond Amiel, on "check" nos animateurs, on "check" notre agenda ou pronote sur les ordinateurs et avec l'aide de nos anims, on se met à nos exercices et nos leçons. On essaie d'être sérieux pour bien travailler dans une super ambiance et des rires de temps en temps. »



NOUS INVITONS TOUS  
LES PARENTS, ENFANTS,  
ADOLESCENTS À VENIR

**NOUS RENCONTRER AU  
PÔLE JEUNESSE**

DE LORETTE AINSI QUE  
TOUTES LES PERSONNES  
QUI SOUHAITENT DONNER  
UN PEU DE LEUR TEMPS  
LIBRE ET PARTAGER LEUR  
SAVOIR-FAIRE AVEC NOUS !



Les enfants ont reçu des livres et des dictionnaires offerts par la Municipalité.



## ENFANCE / LES ÉCOLES

# ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CIVIL

### UN PROJET POUR UNE VILLE PLUS PROPRE

Cette année les enfants des écoles élémentaires Notre-Dame et Jean de la Fontaine se sont réunis pour l'assemblée plénière du CIVIL le vendredi 14 octobre en présence de M. le Maire, de Mme Bonnard, adjointe chargée des affaires scolaires, de Mme Bonneville, responsable de la médiathèque Yves Duteil et de plusieurs élus.

L'assemblée du CIVIL a commencé avec la présentation, par M. le Maire, du fonctionnement des élections municipales, du rôle et des missions des conseillers municipaux.

Puis, Mme Vercasson, directrice de l'école élémentaire Jean de la fontaine a présenté le projet du CIVIL pour l'ensemble des enfants. Ces derniers ont fait le constat que la ville de Lorette n'est pas propre: de nombreux déchets polluent les rues de la ville.

Les enfants vont donc travailler sur les déchets. Pour cela, ils seront accompagnés

par Alexandra RITUY de l'association *Mille Feuilles*. Cette dernière interviendra à plusieurs reprises dans les classes. L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la propreté des rues en réduisant les déchets. Plusieurs sorties seront donc prévues dans le quartier pour ramasser les déchets, les classer, les peser...

Puis les enfants seront les ambassadeurs au sein des familles afin de partager leurs connaissances et inciter le plus grand nombre à avoir une attitude plus citoyenne pour le respect de notre environnement.

**"Je souhaite que vous soyez des artisans actifs du maintien de notre ville propre."**

*Monsieur le Maire*



Mme Vercasson et les enfants qui posent des questions à M. le Maire

L'assemblée s'est poursuivie par les questions diverses posée à M. le Maire :

> **Quels sont les projets à venir sur Lorette ?**

- Nous allons doubler la superficie de la médiathèque-ludothèque.
- Nous allons reconstruire un local pour accueillir la cantine scolaire.

> **Serait-il possible d'installer un porte-vélo devant l'école ?**

- Il y avait un espace dédié aux vélos mais des voyous ont tout saccagé !

(...)

Enfin, pour clôturer cette assemblée, l'équipe municipale a distribué aux enfants des livres et dictionnaires.



## LA DISTRIBUTION DES LIVRES ET DICTIONNAIRES

Les élus ont distribué à tous les enfants "A la découverte de ta commune", un livret qui permet de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de la commune. Les CM1 ont aussi reçu un dictionnaire et un livret d'anglais, les CM2 le livre "Lorette une passion collective".





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

**SPORT ET SOLIDARITÉ**

Parents, élèves et professeurs se sont mobilisés à deux reprises pour des actions solidaires au cours de ce premier trimestre.

**OCTOBRE ROSE**



Dans le cadre d'octobre rose, les jeudi 20 et vendredi 21 octobre, le studio Corps et Jazz, situé 4 ter rue du Stade à Lorette, est intervenu auprès des 10 classes de l'école. Mylène et Gérald, les professeurs de danse, ont appris aux élèves de chaque classe la même chorégraphie. Tous les élèves de l'école, du CP au CM2 se sont ensuite retrouvés dans la cour pour danser ensemble. Les volontaires ont enfin rejoint le flashmob, le samedi 22 octobre 2022, pour soutenir l'association Amarose's dans son action en faveur des personnes atteintes par un cancer du sein.

**TÉLÉTHON**



Le 18 novembre 2022, après des modules d'athlétisme ou de course longue, les 248 élèves de l'école se sont retrouvés autour du stade Gier-Dorlay pour la journée de soutien au Téléthon. Parents ou autres membres de la famille, élèves et enseignants ont uni leurs forces pour parcourir 1308 kilomètres cumulés sur deux heures de course. Une collecte avait également été organisée au sein de l'école, et ce sont plus de 1200€ qui ont été remis à M. J.-F. Cinier, président de l'Associathon de Saint-Chamond. Le but de cette association est de collecter des fonds qui sont ensuite remis au Téléthon.

*Ces belles actions ne pourraient pas avoir lieu sans l'enthousiasme des enfants, la mobilisation des parents, l'engagement des enseignants et le soutien de généreux donateurs. Un grand merci à chacun !*

**PRIX KAMARI**

Les classes de CM1-CM2 de Mmes Terrat et Massardier participent au prix Kamari.

Le prix Kamari (coorganisé par l'Éducation Nationale et 4 théâtres de la Loire) est un prix décerné par les jeunes de 9 à 11 ans à la pièce de théâtre francophone choisie parmi trois manuscrits.

Il propose un éveil à la lecture du théâtre contemporain et à l'argumentation et guide les jeunes vers une posture critique. Il leur permet de découvrir une littérature vivante, souvent méconnue et d'en rencontrer les auteurs et les acteurs.

M. Philippe Zarch, metteur en scène, intervient dans les classes afin de travailler la théâtralité.





## LES A.E.S.H.

(Accompagnantes des Élèves en Situation de Handicap)

### UN SOUTIEN ESSENTIEL POUR LES ENFANTS

Si l'on vous demande qui travaille dans une école, vous penserez bien sûr en premier lieu aux élèves, aux enseignants et aux ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles). Mais savez-vous que d'autres professionnels sont présents pour accompagner enfants et professeurs ?

A l'école maternelle Marie Curie, vous avez sûrement déjà croisé Hassina Lai-faoui et Chafia Aïfa. A l'école élémentaire Jean de La Fontaine, vos enfants vous ont peut-être déjà parlé de Danielle Durand et d'Annie Matricon qui sont présentes dans leurs classes au quotidien.

**Mais quel est le rôle de ces quatre drôles de dames ?**

Elles sont A.E.S.H. : Accompagnantes des Élèves en Situation de Handicap.

Elles ont été recrutées par l'inspection académique de la Loire et leur rôle est d'aider les élèves qui ont besoin d'un accompagnement pour accéder aux apprentissages ou pour accomplir les actes de la vie quotidienne ou les activités de la vie sociale. Le plus souvent, elles suivent les enfants dans leurs activités scolaires et les guident en reformulant les consignes, en écrivant à leur place, en les aidant à utiliser les outils... Le but de ces interventions est

d'amener chaque élève à l'autonomie. Pour bénéficier de la présence d'une AESH, les familles constituent un dossier auprès de la MLA (Maison Loire Autonomie) pour faire reconnaître les besoins particuliers de leurs enfants.

*N'hésitez pas à aller à la rencontre de Chafia, Hassina, Danielle et Annie ! Elles vous raconteront leur travail au quotidien et vous feront partager leur enthousiasme.*



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LORETTE

C.P.E de Lorette / 2 Rue Fleury Thévenet / 42420 LORETTE / [cpe.lorette@gmail.com](mailto:cpe.lorette@gmail.com)

L'association des parents d'élèves des Écoles Publiques de Lorette organise chaque année différents événements afin de financer des sorties scolaires, et autres besoins des enfants.

Depuis le début de cette année scolaire, notre association a organisé une vente de papiers cadeaux, de truites et de sapins de Noël qui se sont déroulées fin novembre et début décembre et qui ont rencontré un vif succès !

Cette année les sorties des classes peuvent de nouveau s'envisager un peu plus sereinement. Afin d'aider les enseignants dans leurs projets, nous avons organisé des actions de vente spéciales comme des sacs à l'effigie des dessins de nos enfants.

En 2023 l'association reconduira ses différentes opérations, telles que la vente de brioches, toujours très appréciées, la soirée pizza-cinéma ainsi que son stand aux spectacles de fin d'année.

L'année scolaire se clôturera avec l'organisation de la kermesse, événement

incontournable de la fin d'année. Le retour de la kermesse en 2022 après deux ans d'absence pour cause de pandémie a ravi l'ensemble des enfants et des parents présents ce jour-là. D'ailleurs nous tenons à remercier tous les bénévoles, les enseignants, la mairie et les parents qui ont contribué à faire de cette journée une grande réussite !

Nous vous rappelons que nous avons besoin de l'aide de chacun d'entre vous notamment en renouvelant nos adhérents afin d'apporter du « sang-neuf » à l'effectif ou lors d'actions comme la kermesse. Si vous souhaitez nous rejoindre ou pour toute question relative à l'école et aux enfants, n'hésitez pas à nous contacter.

**Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023 !**





## ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

### CLASSE DÉCOUVERTE À LYON POUR LA CLASSE DE CE2 / CM1

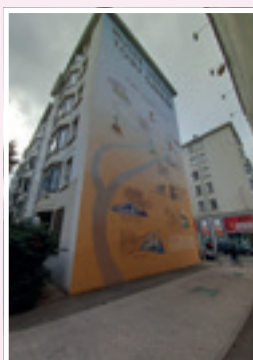
Dans le cadre de notre projet d'école sur l'ART, les 24 élèves de CE2 / CM1 sont partis 4 jours du 10 au 13 octobre 2022 pour découvrir le Patrimoine Artistique et Culturel de Lyon (un patrimoine riche et varié).



Au programme :

- Visite du Musée des Beaux-Arts qui abrite l'une des plus importantes collections d'œuvres d'art en Europe.
- Recherche et étude des fresques murales de Street Art et murs peints dans le quartier de la Croix Rousse.

- Visite du Musée des miniatures et du cinéma avec la découverte de vastes décors ayant servi aux tournages de films.
- Travail sur l'architecture avec une visite guidée du quartier des confluences (quartier du XXIe siècle) par l'association Lyon City Treck.



- Croisière en bateau sur la Saône et visite contée du Vieux Lyon (découverte de la culture lyonnaise dans les lieux emblématiques de la ville : le quartier historique, le Vieux Lyon et ses traboules classées au patrimoine mondial de l'UNESCO).
- Découverte du Musée urbain Tony Garnier (murs peints) avec ses projets architecturaux sur l'urbanisme.

- Visite du Musée Gadagne avec les arts de la marionnette : découverte des marionnettes du monde et surtout du trio récurrent des pièces de théâtre lyonnaises : Guignol, Gnafron et Madelon... Les élèves ont pu créer leur marionnette et s'initier au théâtre d'ombre.



**Un voyage intense  
mais très intéressant**

**Une grande  
découverte pour tous  
les élèves...**





**LES COULEURS  
DU MONDE**

12 rue du Pilat -42 420 Lorette  
Tél : 09 75 24 49 81  
accueil@centresocial-lorette.fr  
www.centresocial-lorette.fr



# 2023

*L'année de tous les projets,  
Parce que vous êtes notre priorité,  
Parce que nous aimons vous recevoir autour d'un café,  
Parce que vous nous motivez à nous dépasser,  
Nous aimons à penser à de belles idées,  
De belles idées à vous proposer,  
Alors belle année !*

**> NOUVELLE EXPOSITION :**

Du 9 au 26 janvier 2023 Anita d'Arcos expose au centre social des œuvres XXL

**> MERCREDIS 11 ET 18 JANVIER 2023**

Concours « les deux font la paire en cuisine » en partenariat avec le Pôle Jeunesse, venez-vous régaler !

**> MERCREDI 25 JANVIER**

Sortie « bien-être » pour clôturer le concours.

**> LE CAFÉ DES PARENTS**

Toujours présent, pour mieux vous accompagner en tant que parents ou grands-parents avec notre référente parentalité Claudine Grosjean.

**> VACANCES SCOLAIRES**

Les activités parents-enfants continuent le 8 février 2022. Venez-vous inscrire à l'accueil du centre social.



**LA CRÈCHE**

## Coline & Colas

### LA RENTRÉE EST DÉJÀ LOIN POUR LES ENFANTS DE LA CRÈCHE

Alors que les plus petits et leurs parents prennent le rythme de la collectivité, les plus grands quant à eux s'épanouissent sur le thème des « 5 sens ».

C'est en effet le fil conducteur qu'a choisi l'équipe de professionnelles pour cette année.

Découvertes multiples par le toucher, l'ouïe, l'odorat, le goût et la vue, grâce à des activités simples et variées adaptées à l'âge et au développement des enfants.

L'année va se terminer en douceur, et au chaud, mais nous essayons de sortir les enfants chaque jour, soit dans le jardin soit à la médiathèque, ou au conte.

Le jeudi 24 novembre, nous avons organisé avec la crèche de Grand-Croix une sortie à "L'île aux délires" à Sorbiers. Une belle découverte pour les enfants qui depuis plusieurs années n'avaient pas eu l'occasion de prendre le bus et qui ont été très enthousiastes !!

Les parents de l'association et les équipes sont heureux d'organiser cette année leur fête de Noël à l'Ecluse, moment de convivialité important dans la vie de la crèche.

A noter que l'année 2023 devrait être plus sereine pour Coline et Colas, car la ville de Lorette a augmenté sa participation financière de 10 000€. Merci à elle pour ce soutien.





*Cette maison cossue de style Florentin est le premier signal annonciateur de ce vaste parc de verdure*

## CADRE DE VIE

# RÉHABILITATION DU PARC LOUIS ARAGON ENCORE UN PROJET DE GRANDE D'AMPLEUR

Anciennement maison de direction des FORGES et ACIÉRIES DE LA MARINE, la propriété du Parc Louis Aragon nous vient d'une préemption qu'a fait mon prédécesseur Monsieur Félix FRANC. Le tènement représente plus de 2 hectares avec la moitié en zone boisée classée dans le PLU.

Depuis que la Ville est propriétaire du parc, l'entretien s'arrêtait à celui du clos et du couvert de la maison qui est louée à la Table d'Elsa et au suivi de l'élagage des grands végétaux ; mais les allées d'origine du Parc avec la poussée des racines des arbres à proximité sont tombées à l'abandon bien avant l'acquisition de la propriété par la Ville.

Dans nos programmes électoraux, la réhabilitation du parc Louis Aragon a toujours été programmée, mais souvent décalée afin de prioriser d'autres dossiers.

La lourde neige de 2018 et l'ouragan de 2019 ont sonné le glas pour ouvrir ce dossier important.

Le Plan de Relance Métropolitain nous a ouvert une possibilité de financement de belle fortune.

Le montage du dossier a été très long et s'est déroulé en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une expertise par les services de l'Office National des Forêts.
- Choix d'un architecte paysagé ayant de bonnes références.
- Présentation du projet dans les commissions afin qu'il soit approuvé.
- Lancement de la consultation et de choix des entreprises.



*Les beaux spécimens d'arbres sains sont conservés et protégés pendant le chantier*

## LES ARCHITECTES DU PROJET

- > La maîtrise d'œuvre de la plus importante partie de la remise en état du parc paysager a été confiée à l'architecte Mme Anne-Laure GIROUD.
- > La maîtrise d'œuvre pour l'extension du local associatif a été confiée à l'architecte M. Olivier PINET.



Les arbres malades ont été abattus

Dans le Kiosque n°119 du 2<sup>e</sup> trimestre 2022, nous avons consacré deux pages pour vous présenter les grandes lignes de ce que seraient les grands travaux de cette réhabilitation végétale ainsi que l'extension du local associatif. Nous vous avons aussi donné toutes les précisions utiles sur les montants des honoraires des architectes et celui des travaux.

## Il s'agit, encore une fois, d'un chantier de très grande ampleur

Les travaux ont commencé par l'élagage des arbres à conserver et l'abattage des arbres malsains ou trop serrés.

Cette réhabilitation va nécessiter de replanter plus de 52 arbres de hautes tiges en tailles différenciées à la plantation et plus de 1 148 arbustes en tailles différenciées à la plantation. Il y aura également 1 845 couvre-sols, vivaces et bulbes.

Ce sera l'occasion de retracer et de remettre en état plus de 480 mètres linéaires d'allée de promenade.

Pour sécuriser et régler l'accès du parc aux piétons, aux PMR et simplement aux vélos d'enfants, un portillon et un tourniquet seront prévus à l'entrée.

L'architecte Olivier PINET a fait démarrer la construction de l'extension du local associatif. Nous y reviendrons plus en détail sur un prochain Kiosque.

Un superbe et très beau parc sera remis à l'usage des Lorettois très bientôt.

Le suivi de ce grand projet est assuré par Messieurs les adjoints Joseph SEGUIN et Gilles RAIA ainsi que par Monsieur Maxime ALLARD, le responsable des Services Techniques.

M. le Maire



Le piquetage des allées reconditionnées vient d'être validé



Le bassin d'agrément sera refait



Les fondations de l'extension du local associatif sont coulées



Le Parc Louis Aragon est le deuxième de la commune en superficie boisée après celui des Blondières.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES À LORETTE

Depuis déjà un grand nombre d'années, nous investissons dans de l'éclairage LED pour remplacer les vieux éclairages énergivores.

Il faut savoir qu'un poteau d'éclairage en LED consomme 2 fois moins qu'un ancien lampadaire et de plus, à partir de 22h, l'intensité diminue de 50 % ce qui sur du long terme amène beaucoup d'économies.

Tout ne peut pas se faire en un seul jour car c'est un budget énorme.

Avec la société SERP, nous avons réfléchi à éteindre les lampadaires sur la rue principale de Lorette depuis la rue du Stade jusqu'à la Plaine de Grézieux de 23 h à 5 h du matin en laissant bien sûr un côté allumé. Ce système commence le 21 décembre, là aussi, nous ferons des économies.

*Gilles Raia / adjoint*

## RUE EUGÈNE BROSSE RÉNOVATION DES RÉSEAUX

Depuis la rue Anatole France jusqu'à la Table d'Elsa, les réseaux étaient surchargés par les eaux pluviales arrivant des rues de Farnay ce qui avait pour conséquence de rejeter l'eau par les bouches d'égoûts et inonder les maisons en contrebas.

L'assainissement étant passé à SEM, c'est donc SEM qui mène ce projet.

Les réseaux ont été mis en séparatif et la pente d'écoulement va de la Table d'Elsa à la rue Anatole France qui elle est en séparatif et avec des réseaux de bonne dimension. Les bouches ont été surélevées et une plus grande grille sera installée devant le restaurant *La table d'Elsa* pour récupérer les eaux pluviales qui descendent de la rue Neuve.

Je tiens à remercier les entreprises qui ont travaillé sur ce chantier et surtout les riverains pour leur patience.

*Gilles Raia / adjoint*



COÛT  
DE L'OPÉRATION

**181 000 € TTC**





## MISE EN SÉCURITÉ D'UNE MAISON MITOYENNE AVEC LE PARKING DE LA PLAINE DE GRÉZIEUX

COÛT  
DE L'OPÉRATION

1 973 € TTC

Ce parking n'a pas été réalisé hier mais par mon prédécesseur Monsieur Félix Franc après avoir acquis et démolé un important immeuble qui tombait en ruine.

Pour maintenir une des maisons mitoyennes, l'architecte a laissé, lors de la démolition de cet immeuble en ruine, des contreforts. Ces derniers, pour des raisons de maintien du patrimoine de cette maison mitoyenne qui restait debout, sont la propriété de la maison. Depuis plusieurs années, son propriétaire se plaint des incivilités de nombreux propriétaires de véhicules qui en se garant, venaient « cogner » leurs voitures sur la maison et ses contreforts.

Des buttes roues viennent d'être posées au sol par l'entreprise DEGRUEL pour un prix de 1973 € TTC.

Il faut dire que ce parking avec le PMU situé à côté connaît une forte activité.

M. le Maire



## IMPASSE DE L'INDUSTRIE AMÉLIORATION DE LA VOIRIE



Enfin une véritable voirie à l'intersection avec la rue de l'Allée de l'Industrie"

Il est un fait incontestable que nous avons dû retarder cet aménagement pour attendre que le projet du centre de tri de la Poste de déplacer son entrée se mûrisse afin de lancer la création d'une véritable entrée carrossable et d'accéder au centre technique municipal et à l'entreprise CELIGEO qui a construit son dépôt et son centre opérationnel sur une parcelle de terrain vendue par la ville.

Nous n'avions au préalable qu'un accès digne d'un chemin forestier.

C'est l'entreprise DEGRUEL qui a réalisé les travaux pour un coût de 28 447 € TTC.

Pour le moment, la partie goudronnée s'arrête à la nouvelle entrée de la Poste; le reste étant en concassé de récupération pour attendre la fin des travaux de CELIGEO.

M. le Maire



Grâce à une bonne coordination avec la Poste, elle a pu réaliser sa nouvelle entrée plus sécurisée.

COÛT  
DE L'OPÉRATION

28 447 € TTC

# OPÉRATION FAÇADES 2022

## ZOOM SUR LES RAVALEMENTS RÉALISÉS EN 2022



Corinne Comtet,  
architecte conseil à SOLIHA  
Tél : 06 25 65 14 87  
corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme  
2 rue Aristide Briand et de la Paix  
42000 SAINT-ETIENNE  
Tel : 04 77 43 08 80  
renoversonlogement@solih-loire.fr  
www.loire.solih-loire.fr

**Corinne COMTET,**  
architecte conseil à  
**SOLIHA, vous accompagne**  
et vous conseille dans  
votre projet de ravalement  
de façades, le choix des  
couleurs et vos démarches  
administratives.

Après un an de relance de l'opération façades, de nombreux Lorettois ont pris contact avec la ville et SOLIHA Loire pour réaliser des travaux de ravalement de façades ou d'isolation thermique par l'extérieur.

### DEUX EXEMPLES EN IMAGES

Un coup de « neuf » pour des maisons individuelles de plus de 30 ans.

Travaux de rénovation d'enduit sur des parement faïencés, fissurés. Réalisation d'enduit taloché ou gratté fin et choix

de couleurs en concertation avec les propriétaires pour une mise en valeur des façades. Toutes les façades et clôtures des pavillons sont ravalées.



Avant travaux



Après travaux



Avant travaux



Après travaux

### RAPPEL DES SUBVENTIONS MOBILISABLES

L'opération façades n'est pas soumise à condition de ressource du propriétaire.

TYPOLOGIE	TAUX DE SUBVENTION*	PLAFOND DE TRAVAUX*	PLAFOND DE SUBVENTION**
Pavillon	25%	37 €/m <sup>2</sup>	2 300 €
Immeuble R+1	25%	40 €/m <sup>2</sup>	2 300 € par logement dans la limite de 15 000€ par immeuble
Immeuble R+2 et plus	25%	45 €/m <sup>2</sup>	
Mur de clôture Dépendance***	25%	37 €/m <sup>2</sup>	
Façade en pierre	25%	55 €/m <sup>2</sup>	

### POINT RÉGLEMENTAIRE

Conformément au code de l'urbanisme, les travaux de ravalement de façades, d'ITE, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux en mairie, pour être autorisés avant toute exécution.

\* Subvention calculée sur la base du montant TTC des travaux. \*\* Les plafonds de subvention ne concernent pas les bâtiments situés en front de la RM 88 et dans le centre historique. \*\*\* Le ravalement des murs de clôture et dépendances non visibles du domaine public n'est pas obligatoire mais bénéficie des mêmes taux de subventions en cas de travaux volontaires.



## LORETTE ET LE NUMÉRIQUE

Le numérique a une place prépondérante dans beaucoup de nos activités de tous les jours. Pour la ville de Lorette, il doit faciliter la vie des usagers, mais également le travail des agents : c'est l'objectif que s'est fixé l'équipe en charge du développement du numérique.

Lors du conseil municipal du 13 avril 2022, Monsieur le Maire a informé l'assemblée que Monsieur Pierre Vincent était dorénavant en charge du développement numérique de la commune.

Suite à ce conseil, un groupe de travail composé d'élus (de la majorité et de l'opposition) a été créé afin de proposer des axes de développement du numérique pour notre commune.

En complément, lors du conseil municipal du 22 juin 2022, il a été décidé du recrutement d'un alternant de niveau master pour accompagner les missions liées au développement du numérique.

En parallèle nous avons entamé certains chantiers comme :

- > Lors du conseil municipal du 24 Mai 2022, où un accord avec St Etienne Métropole a été signé pour permettre à nos concitoyens de faire leur demande d'urbanisme via le portail mis en place. [www.ville-lorette.fr/Urbanisme.html](http://www.ville-lorette.fr/Urbanisme.html)
- > La recherche de prestataires et de logiciels pour la mise en place d'un portail famille.
- > La mise en place de la gestion dématérialisée des congés des agents municipaux.
- > La possibilité de pouvoir faire sa demande de locations de salles municipales en ligne. [www.ville-lorette.fr/Formulaire-de-location-des-salles.html](http://www.ville-lorette.fr/Formulaire-de-location-des-salles.html)



*Le Portail Famille sera le premier projet de l'année 2023 sur le plan du développement du numérique. Il a été possible grâce à une décision du conseil municipal du 25 juillet 2022 où il a été voté à l'unanimité :*

- la mise en place d'un portail famille et l'acquisition de son logiciel.

- des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département de la Loire.

A ce titre la ville a reçu une première confirmation de la CAF, qui a attribué une subvention de 4449 € à la ville de Lorette.

Le Portail famille facilitera les démarches des familles ainsi que le travail des agents au quotidien. Il sera ainsi possible de réserver et payer en

ligne pour un certain nombre d'activités du Pôle Jeunesse. Cela concernerait la cantine, le périscolaire et les vacances scolaires.

Cependant, nous tenons à préciser, que pour les parents qui se sentent plus à l'aise avec le contact humain seront toujours les bienvenus au Pôle Jeunesse !

*Dans un premier temps, seuls les agents du pôle pourront utiliser le nouveau logiciel et l'accès sera ouvert aux parents pour le dernier trimestre de l'année scolaire 2022-2023.*



## ADIL LOIRE / HAUTE-LOIRE

Obtenez des informations et des conseils sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.

PLUS D'INFO SUR LE SITE  
[WWW.ADIL42-43.ORG](http://WWW.ADIL42-43.ORG)

Location, difficultés financières, travaux, accession à la propriété... Que vous soyez locataire ou propriétaire, l'Agence interdépartementale d'Information sur le Logement Loire Haute-Loire, vous informe et vous conseille pour toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement.

Les juristes de l'ADIL vous apportent des réponses concrètes, neutres et adaptées à votre situation, **gratuitement et en toute objectivité.**

Votre ADIL vous aide à prendre les bonnes décisions en vous apportant tous les éclairages nécessaires. **Avant de vous engager, venez nous consulter.**

L'ADIL Loire Haute-Loire répond à vos questions par téléphone au **04 77 95 13 32** ou vous accueille dans ses locaux à Saint Etienne, Roanne, Montbrison et Chadrac.

L'ADIL 42-43 est cofinancée par Saint Etienne Métropole, elle contribue à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

INFORMATION IMPORTANTE

MÉMO-TRI

À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023,  
**TOUS LES EMBALLAGES  
 ET LES PAPIERS SE TRIENT !**



Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Métropole met en œuvre l'extension des consignes de tri sur le bac jaune : **tous les emballages, quelle que soit leur nature, et les papiers pourront être triés par les habitants dans le bac jaune.** Il s'agit d'une évolution visant à simplifier le geste de tri, et donc à augmenter la quantité d'emballages et papier triés.

**BAC JAUNE :**

**EMBALLAGES EN PLASTIQUE :**

bouteilles et flacons



**NOUVEAU**

pots, boîtes, barquettes, tubes, sacs, sachets, films plastiques...



**EMBALLAGES EN PAPIER ET EN CARTON :**

briques alimentaires, cartons de pizza, boîtes à œufs, sachets en papier...



**TOUS LES PAPIERS :**

journaux, enveloppes, courriers, magazines, livres...

**EMBALLAGES EN MÉTAL :**

boîtes de conserve, canettes, barquettes aluminium, aérosols, capsules de café...



**À SAVOIR :**

**Emballages :**

- Pas besoin de les nettoyer, il suffit de les vider !
- En vrac, sans sac.
- Aplatis.
- Séparés les uns des autres.

Grands cartons = en déchèterie.



Don d'organes et de tissus  
Adoptez le ruban vert



**TOUS RECEVEURS  
TOUS DONNEURS**

**PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE,  
MONSIEUR LE MAIRE AVAIT  
PROPOSÉ AUX ÉLUS  
QUE LORETTE DEVIENNE  
VILLE AMBASSADRICE  
DU DON D'ORGANE**

Le conseil municipal du 13 décembre 2022,  
a donné son accord.



**TOUS LES JEUDIS  
DE 16 H À 19 H**

PLACE DU III<sup>e</sup> MILLÉNAIRE





**MAIRIE DE LORETTE**

**FERMETURE AU PUBLIC  
LES MARDIS APRÈS-MIDI**



**NÉCROLOGIE**

**ENCORE UN LORETTOIS MÉRITANT  
QUI VIENT DE NOUS QUITTER...**

*Raymond DUMAS est né à Luriecq dans le département de la Loire le 3 décembre 1937.  
Puis il a suivi sa famille qui était venue s'installer à Lorette pour trouver du travail.*

Dans sa jeunesse, Raymond Dumas s'est investi dans le monde associatif à travers l'association «La Lorétane». Très sportif, il fut connu pour ses qualités de bon basketteur.

Il a suivi une formation métallurgique pour faire ensuite toute sa carrière professionnelle à CREUSOT-LOIRE en tant que chaudronnier à la construction des locomotives à la Péronnière puis à Saint-Chamond et à la construction des VAB où il était agent de maîtrise.

Mis en pré-retraite à la force de l'âge, il s'est senti rejeté et il a très mal vécu ce qu'il considérait

comme un déclassement de sa vie professionnelle, alors qu'il aurait aimé transmettre son savoir faire aux jeunes générations.

C'est à cette époque-là que Noël Perbet me parle de Raymond Dumas et me fait part de son souhait de s'investir au service de la commune. Il adhère donc à notre liste Alliance pour Lorette à l'occasion du renouvellement prématuré du 18 octobre 1992 pour y rester jusqu'au mois de mars 2014. Il n'a jamais cessé d'être l'adjoint au maire pendant 21 ans avec la délégation de la voirie, l'assainissement et le quotidien.

Raymond Dumas, homme gentil, fidèle, travailleur a su se faire aimer et reconnaître par tous.

Il en était pareil pour sa famille, son épouse, ses 3 enfants et ses 5 petits-enfants qu'il aimait entre tous. Plus récemment, la disparition de son petit-fils Alexandre l'avait terriblement affecté et diminué dans sa santé.

A l'occasion du conseil municipal du 3 octobre dernier, j'ai demandé au conseil municipal de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Reposes en paix l'Ami.

**Le Maire Gérard TARDY**

## MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

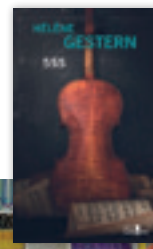
Mardi : 10h30 - 12h / 16h - 18h  
 Mercredi : 10h30 - 12h / 14h - 18h  
 Jeudi : 10h30 - 12h / 16h - 18h  
 Vendredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h  
 Samedi : 8h30 - 12h

#### En période scolaire :

Mardi et vendredi de 10h30 à 11h30

### HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h  
 Samedi : 8h30 - 12h



## PRIX CHARLES EXBRAYAT HÉLÈNE GESTERN



Le prix Exbrayat 2022 a été remporté par Hélène Gestern avec son livre « 555 ».

Il est à noter que Brigitte Giraud lauréate du prix Romangier 2016 pour « Nous serons des héros » s'est vu décerné le 3 novembre le prix Goncourt 2022 pour son ouvrage « Vivre vite ».

## PROCHAINES EXPOSITIONS

### JANVIER

À LA BIBLIOTHÈQUE

### FÉVRIER

DEVINETTES DE MON JARDIN :  
KAMISHIBAI DÉCOUPÉ

### MARS

LE PRINTEMPS DES POÈTES

## L'HEURE DU CONTE

CHAQUE PREMIER MERCREDI DU  
MOIS À 11H, LA MÉDIATHÈQUE  
PROPOSE « UNE HEURE DU CONTE »  
EN PARTENARIAT AVEC LE CENTRE  
SOCIAL DE LORETTE.



## BD'ART

### NATHALIE JANER



D'origine lyonnaise, Nathalie Janer a suivi des études d'arts appliqués puis l'artiste s'est tournée vers l'illustration jeunesse donnant vie à des personnages haut en couleurs.



## AVIS AUX ABONNÉS

### LA MÉDIATHÈQUE LUDOTHÈQUE S'AGRANDIT !

Vous le savez, les bulletins municipaux vous ont déjà donné l'information et ils ne cesseront de le faire jusqu'à l'inauguration mais notre médiathèque ludothèque va s'agrandir dans des proportions importantes nécessitant la construction d'un nouveau bâtiment pour la cantine scolaire.

**Durant les travaux, la cantine sera assurée dans le Pôle Sud et la médiathèque ludothèque s'installera provisoirement dans les locaux de l'ex-Petit Grain.**

FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 28 JANVIER 2023 - 20H30**  
SALLE L'ÉCLUSE



**THÉÂTRE LES LOGES**  
**SILENCE ON TOURNE**

Une équipe de cinéma a investi un théâtre pour le tournage d'un film. Aujourd'hui on tourne la séquence du mari trompé qui interrompt une représentation pour tuer l'amant de sa femme. Au cours du tournage on va découvrir que le producteur est véreux, que le réalisateur, amoureux de la jeune actrice et dévoré de jalousie, s'est promis de démasquer son rival pour lui faire la peau...

FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI 18 FÉVRIER 2023 - 20H30**  
SALLE L'ÉCLUSE



**POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE**

Jeanne est une organisatrice de mariage bienveillante et appliquée, mais bien qu'elle travaille d'arrache-pied, entre l'EHPAD de son père et les études de sa fille, les dettes s'accumulent dangereusement. Prise à la gorge, elle mise beaucoup sur le mariage très chic pour lequel elle et son assistant, le naïf et dévoué Serge, ont été engagés ce samedi.

**LE CHŒUR DU PILAT**  
DIRIGÉ PAR H.P. ODIN  
PRÉSENTE  
**ICI ET AILLEURS...**

V. 31 MARS 2023 20H45  
D. 02 AVRIL 2023 15H00  
S. 01 AVRIL 2023 20H45

SALLE DE L'ÉCLUSE LORETTE

TARIF : 35€  
TARIF - 14 ANS : 8€

RENSEIGNEMENTS & RÉSERVATION : 04 77 73 59 65

La Région Auvergne-Rhône-Alpes Loire LE DÉPARTEMENT bleu

**+ D'INFOS**

**MAIRIE DE LORETTE**  
SERVICE CULTUREL

Place du III<sup>e</sup> Millénaire - Tél : 06 73 86 78 03  
e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr



**VENDREDI 31 & SAMEDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2023**

20H45 - Salle l'Écluse

**DIMANCHE 2 AVRIL 2023**

15H - Salle l'Écluse

CONCERT

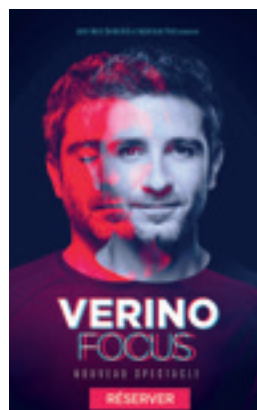
**LE CHŒUR DU PILAT**

Sous la direction de Marie Pierre ODIN, sa dynamique Chef de Chœur, Le Chœur du Pilat, riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens, vous donne rendez-vous à la salle de l'ÉCLUSE, pour son prochain spectacle : un répertoire renouvelé pour partager avec vous, cher public, de nouvelles émotions et de nouvelles surprises.

Le thème retenu, essentiellement basé sur la chanson française, vous embarquera dans un voyage qui ne vous laissera pas indifférent.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

**SAMEDI, 8 AVRIL 2023 - 20H30**  
SALLE L'ÉCLUSE



**VÉRINO**  
FOCUS

Cette chronique hebdomadaire met en avant avec humour et dérision des thèmes sociétaux de l'actualité, et assurent une visibilité et une communication puissante pour Verino, et contribue à remplir complet tous les lieux où il est programmé.

**SPECTACLE COMPLET**



Pour connaître le détail du programme à venir, nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet :

<http://upt-valdegier.fr>

Vous y trouverez tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyage, tarifs et modalités d'adhésion.

Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions :

[upt-valdegier@orange.fr](mailto:upt-valdegier@orange.fr)

Les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5€, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.

Nous prenons régulièrement les inscriptions, tout au long de la saison, les jours de conférence à partir de 14 heures.

## ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE GIER UNIVERSITÉ POUR TOUS

Cette nouvelle saison 2022-23 a fort bien démarré. Notre association ouverte à toutes et tous, sans considération d'âge ou de niveau d'études, compte à ce jour 215 adhérents. On dénombre une moyenne de 112 personnes par conférence donnée, ce qui nous montre bien l'intérêt porté au culturel.

L'éventail des thèmes proposés est toujours aussi varié. Nous avons démarré avec une conférence de Walid Abboud sur la poésie, l'âme des peuples arabes, suivie de celle de Christian Daudel sur l'Algérie, soixante après, ensuite celle de Nicolas Mathevon, les animaux parlent, sachons les écouter, ensuite celle de Gilles Escarguel sur Terre et vie, histoire(s) d'évolution(s), et enfin celle de Suzanne Vengeon sur Georges Brassens.

**179 personnes ont assisté à la conférence, ce 22 novembre, de J.M. Steiner qui nous a retracé**

### LA VIE D'ANTOINE PINAY

*un homme ordinaire, un destin hors du commun*

### LES CONFÉRENCES

Deux autres conférences auront lieu à Lorette :

> **mardi 3 janvier**

*Regards politiques sur l'Amérique latine par Bruno Benoit*

> **lundi 20 mars**

*La fusion nucléaire par confinement magnétique - avancées, défis et perspectives par Roland Sabot.*

Les autres conférences sont données à L'Horme, théâtre de la Buire, ainsi qu'à La Grand' Croix, espace l'Etoile et à Saint Martin La Plaine, salle « La Gare ».

### LES SORTIES

Des sorties, en journée ou demi-journée sont également au programme. La sortie au Puy en Velay nous a permis d'entrevoir la richesse du patrimoine et des dentelles. Les 44 participants ont été très intéressés.

Deux autres sorties journée auront lieu en janvier (Le pays roussillonnais) et en mars (de si jolis villages : Besle et Lavaudieu). Nous clôturerons la saison par la visite de Chamboeuf et sa roseraie, jeudi 1<sup>er</sup> juin .

*En espérant vous retrouver parmi nous pour poursuivre la saison ensemble.*



## STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 - [www.studiocorpsjazz.fr](http://www.studiocorpsjazz.fr) - [@StudioCorpsJazz](https://www.facebook.com/StudioCorpsJazz)



## UNE NOUVELLE ASSOCIATION À LORETTE, DES DÉBUTS PROMETTEURS

*C'est avec beaucoup d'émotion que le Studio corps & Jazz a mobilisé pour sa première fois les Lorettois autour d'un flashmob pour octobre rose.*



Après avoir publié la vidéo sur les réseaux sociaux, rencontré les enfants du Pôle Jeunesse et de l'école Jean de la Fontaine pour leur apprendre la chorégraphie, vous avez été plus de 200 personnes à vous mobiliser et rejoindre les élèves du studio le samedi 22 octobre pour danser ensemble au profit de cette belle cause place du III<sup>e</sup> Millénaire. Merci à tous ceux qui ont soutenu l'association Amarose's et à l'EMAS pour l'enregistrement sonore. Grâce à vous de nombreux enfants et adultes ont été sensibilisés à cette maladie.

Aujourd'hui, le studio intègre ses locaux

après quelques mois passés dans les locaux de la municipalité que nous remercions. De nombreux projets sont en cours et à venir: participation au festival BD'art de Rive de Gier, fête du 8 décembre, conférences et ateliers autour de la petite enfance, spectacle de fin d'année...

Les cours de modern jazz, yoga, pilates et sophrologie sont ouverts toute l'année. N'hésitez pas à venir essayer et nous rejoindre pour un travail de qualité dans le plaisir, ce n'est pas trop tard! et suivre notre actualité sur la page facebook du studio.





## BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  basketbclorette

### WEEK-END CHOCOLATÉ

La CTC Dorlay Basket (Basket Club de Lorette et CS Saint Paul en Jarez), organisait le week-end du 5 et 6 novembre la seconde édition du salon du chocolat, cette fois-ci à la salle de l'Ecluse à Lorette. Des artisans chocolatiers venus des 4 quatre coins du département mais aussi de Lorette, ont présenté leurs créations et pour certains réalisé des démonstrations. Ce fut un carton plein pour cette manifestation qui a accueilli plus de 2000 visiteurs ! Petits et grands sont venus déguster, découvrir et faire des achats gourmands.

### DEUX DÉFIS « COUPE »


Les deux équipes séniors, filles et garçons, sont engagées pour disputer la coupe de la Loire. Le tirage des huitièmes de finales a eu lieu... les deux matchs ont eu lieu à Lorette à la salle Pierre Mendès France le samedi 17 décembre. Les filles ont affronté l'équipe de Veauche évoluant en PNF (Pré-Nationale).

Quant aux garçons, ils se sont mesurés à Riorges, une équipe de RM2.

*A l'heure où nous publions le Kiosque, nous n'avons pas les résultats de ces 2 défis. A suivre dans le prochain kiosque !*



## K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse -30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr- www.kclorette.clubeo.com  
Sébastien 06 03 16 00 05 - Hamid 06 87 51 40 31 - Julien 07 50 31 74 56 - Nadia 07 82 09 05 34  KarateClubLorette

## DE TRÈS BONS RÉSULTATS EN 2022

Le Karaté Club Lorettois vous présente ses meilleurs vœux pour 2023. Espérons que la saison 2023 se poursuive sur la même lancée que celle de 2022 qui s'est très bien terminée.

### LES COMPÉTITIONS

> Le **22 octobre** dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Club A.M.I. de St Etienne et le KC Firminy pour un stage de préparation à la compétition dirigé par M. Farid Slimane (6ème DAN).

> Le **31 octobre** ont eu lieu les Coupes départementales Katas et Combats, pour les catégories poussins (2015-2016), pupilles (2013-2014) et benjamins (2011-2012). Quatorze compétiteurs du KC Lorette étaient présents et pour la moitié d'entre eux c'était l'occasion de découvrir la compétition.

> Le **13 novembre** c'était au tour des Minimes (2009-2010), Cadets (2007-2008), Juniors (2005-2006) et Séniors (avant 2004) de s'affronter lors des championnats de la Loire de Katas et Combats.

La victoire se joue parfois à des détails. Nous rentrons à la maison avec des médailles et des coupes certes, mais surtout,

le plus important avec pleins de souvenirs, de bons moments passés avec les copains, de l'expérience acquise et la conscience du travail qu'il reste à accomplir pour s'améliorer et grandir.

Bravo à tous nos compétiteurs pour leurs excellents résultats! Félicitations aux parents pour leurs encouragements! Et merci aux membres du KC Lorette qui ont contribué comme coach, juges et membres de l'organisation des compétitions pour ces belles journées (Hannah, Jasmine, Nadia, Ramazan, Hamid et Sébastien)

### LA FORMATION,

Ramazan Kus ceinture noire 1<sup>er</sup> DAN a réussi brillamment son examen d'animateur fédéral, il est désormais titulaire du « DAF » ce qui lui permet de commencer à enseigner le Karaté. Félicitations à lui, quel chemin parcouru depuis son arrivée au club à l'âge de 11 ans.



## GROUPE ALLIANCE POUR LORETTE

### L'EXEMPLARITÉ

Le 22 novembre dernier se tenait à Lorette, un rassemblement destiné à soutenir les victimes de discrimination car, selon l'opposition, notre équipe pratiquerait une politique discriminatoire en matière de recrutement.

**Un petit détail quand même : avant de s'indigner Madame Gassa devrait, elle-même, être irréprochable.**

**Nous n'avons pas de leçon à recevoir d'une opposante qui, quand elle était adjointe au maire de Givors, a participé à un jury de recrutement qualifié de « bidon » par un tribunal, ce qui a abouti à la démission et à la condamnation pénale du maire de Givors.**

**Madame Gassa s'indigne (encore!) du moindre euro dépensé à Lorette alors qu'elle a sollicité lors d'un conseil municipal en février 2017 la protection fonctionnelle du maire de Givors (c'est-à-dire la prise en charge des**

**frais de condamnation du maire par les contribuables pour un montant de 20 000€!). Cette délibération a, bien entendu, été annulée par le tribunal administratif (22 novembre 2018).**

Comme on s'y attendait, les Lorettois ne se sont pas sentis concernés par cette mascarade de rassemblement : la participation avoisinait les 30 personnes, parmi lesquelles bien peu de Lorettois.

Même la presse locale convenait dans son édition du lendemain « **qu'il n'y avait pas foule** ».

**Il faut être réaliste, regarder la vérité en face et s'en tenir aux faits rien qu'aux faits!**

Il est grand temps que l'opposition cesse ses **interprétations ubuesques** destinées uniquement à discréditer le Maire en encombrant les tribunaux pour des sujets DONT LES LORETTOIS SE MOQUENT ÉPERDUMENT car cela n'a aucune incidence sur leur quotidien.

Aucune action entreprise par l'opposition n'est destinée au mieux vivre des Lorettois, sa seule préoccupation est de « faire tomber la tête du Maire ».

Les actions outrancières, les photos et rendez-vous avec les élus locaux font sourire tout le monde!

La politique locale ne se fait pas au nombre d'amis sur Facebook, elle s'inscrit dans le quotidien et l'attente des habitants.

Nous acceptons et nous reconnaissons nos défaillances : mais nos intentions sont constructives ; nous remercions les Lorettois de la confiance qu'ils nous témoignent quotidiennement.

Toute l'équipe d'Alliance pour Lorette vous souhaite une bonne et heureuse année 2023, et particulièrement à ceux qui connaissent la maladie ou le deuil.

*Le groupe Alliance pour Lorette*

## GROUPE LORETTE CITOYENNE

### UN PEU DE SÉRIEUX, MONSIEUR LE MAIRE, DANS LA GESTION SANITAIRE DE LA BAIGNADE ARNAUD BELTRAME !

Un mail en date du 20 septembre 2022 de l'ARS (Agence Régionale de Santé) notait :

**« Deux épisodes de contamination par *Pseudomonas aeruginosa* ont entraîné des recommandations de fermeture des jeux d'eau et du bassin. En matière de gestion, la PREB (personne responsable de l'eau de la baignade) n'a pas fait de retour à mes services sur l'application des recommandations de fermeture alors qu'une réponse était demandée, notamment sur les conclusions de l'enquête qui doit être menée lors d'une contamination de l'eau ».**

L'ARS prenait également position sur le projet de création d'un stockage de l'eau prélevée dans le Dorlay afin d'alimenter en période d'étiage la baignade artificielle... selon les modalités suivantes : remplissage en période de fortes eaux, passage par le jardin filtrant, stockage de 2000 m<sup>3</sup>, réutilisation pour la baignade lors de compléments de remplissage via le jardin filtrant :

**« un tel stockage constitue un facteur de vulnérabilité important et une dégradation de la qualité de cette eau stockée pour une durée indéterminée,**

**stagnante, en période estivale, est à craindre, en particulier une augmentation de température et des développements bactériologique et algal ».**

**« Il conviendra d'évaluer la qualité de l'eau de cette ressource (après le stockage) et de l'eau de remplissage ».**

Par ailleurs « s'agissant d'un cas de modifications des conditions environnementales, de travaux de construction ou de changements des infrastructures, d'ampleur significative et susceptibles d'affecter la qualité de l'eau, le profil de baignade devra être révisé afin d'intégrer ce fonctionnement ».

**Autrement dit, la Baignade Arnaud Beltrame pourra -t-elle restée « baignade naturelle »?**

**Nous aimerions avant tout qu'elle reste une baignade saine. Et sur ce point pouvons-nous réellement faire confiance à la majorité en place ?**

**Allons-nous ainsi « exaspérer » une nouvelle fois la majorité comme se plaint le maire dans sa lettre à la population qui constitue à nos yeux un véritable aveu de faiblesse ?**

Au lieu de jouer la carte de la compétence, des attaques ad nominem sur la personnalité des uns ou des autres, des plaintes concernant les recours aux différentes juridictions qui pénalisent le budget de la commune mais aussi le nôtre qui ne percevons pas d'indemnités.

Un rappel constant du score de la majorité aux élections : après tout seulement 33,78 %!

Un refrain incessant sur la baisse des impôts fonciers : 7% d'augmentation cette année ! 14% prévu en 2023 !

Face à de tels manquements, nous formons le vœu que s'ouvre un nouvel horizon pour notre commune en 2023.

## LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

**PAS D'ARTICLE CE TRIMESTRE**

# INFORMATIONS PRATIQUES

## MAIRIE DE LORETTE

Place du III<sup>e</sup> Millénaire  
42420 LORETTE  
Tél. : 04 77 73 30 44

## PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

- MISSION LOCALE
- PERM. : mardi de 9h à 12h
- A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS
- PERM. : mardi de 15h30 à 16h30 // 1 mardi par mois
- ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE
- PERM. : jeudi de 9h à 12h // 1 jeudi par mois

## PERMANENCES EXTÉRIEURES

- ASSISTANTE SOCIALE
- Rue Rivoire Villemagne  
42420 Lorette  
Tél : 04 77 73 38 80  
ou 04 77 83 01 30
- PERM. : mardi et jeudi matin // sur rendez-vous
- P.M.I.
- Rue Rivoire Villemagne  
42420 Lorette  
Tél : 04 77 73 23 54  
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30
- PERM. : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de 14h à 17h
- DÉFENSEUR DES DROITS
- CCAS - Saint-Chamond  
35, rue de la République  
Tél : 04 77 31 05 53

## SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

- RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES
- 87, rue Jean Jaurès  
Tél : 04 77 73 94 72
- PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE
- Rue Jules Ferry  
Tél : 04 77 73 59 65

## MÉDIATHÈQUE

- YVES DUTEIL
- 7, rue Jean Moulin  
Tél : 04 77 73 67 44

## CRÈCHES

- COLINE ET COLAS
- 3, rue Jean-Claude Delay  
Tél : 04 77 73 67 08
- MICRO-CRÈCHE BABYNOUS
- 28, rue Eugène Brosse  
Tél : 04 77 73 07 62
- MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS
- 3, lot. des 4 chemins  
Tél : 04 77 51 87 43

## LES ÉCOLES

- ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE
- 2, rue Fleury Thévenet  
Tél : 04 77 73 27 07
- ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE
- Place H. Bonnassiès  
Tél : 04 77 73 20 85
- ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE
- 1, place Neyrand Thiollière  
Tél : 04 77 73 27 16

## SALLES MUNICIPALES

- L'ÉCLUSE
- Rue Notre Dame  
Tél : 04 77 73 19 86
- SALLE JEAN ROSTAND
- Voie Jean Mugniery  
Tél : 04 77 73 30 44

## STADE COMPLEXES

- STADE DU DORLAY
- Tél : 04 77 73 03 62
- PIERRE-MENDÈS FRANCE
- Tél : 04 77 73 18 70
- BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE
- Tél : 04 77 73 30 44

## SERVICE DES EAUX

- STÉPHANOISE DES EAUX
- Tél : 09 77 409 441  
ou (URGENCES 24h/24  
Tél : 09 77 429 441)

## E.H.P.A.D.

- RÉSIDENCE PARTAGE
- 1, rue Rivoire Villemagne  
Tél : 04 77 20 01 28

## DIVERS

- LA POSTE
- Tél : 3631
- A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
- Tél : 04 77 95 13 32
- PÔLE EMPLOI
- 1A, cours Gambetta  
Rive de Gier  
Tél : 3939

## DÉCHÈTERIE DE LORETTE

- Rue Adèle Bourdon  
Tél : 0 800 882 735
- HORAIRES D'ÉTÉ
  - DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE
  - Lundi : 14h à 19h
  - Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
  - Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
  - Dimanche : 9h30 à 12h
  - HORAIRES D'HIVER
  - DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS
  - Ferme à 18 h au lieu de 19 h.

## DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

- SAINT-CHAMOND
- Tél : 0 800 882 735
- TARTARAS
- Tél : 0 800 882 735

## POLICE / GENDARMERIE

- POLICE MUNICIPALE
- Tél : 06 83 82 02 18
- PERM. : lundi de 9h à 11h
- COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND
- Tél : 04 27 40 21 21
- COMMISSARIAT DE RIVE-DE-GIER
- Tél : 04 69 35 03 50
- PERM. : mardi ou jeudi de 9h à 12h

## POMPIERS / 18

## POLICE SECOURS / 17

## SAMU / 15

## TOUTE LA VÉRITÉ, RIEN QUE LA VÉRITÉ !

### RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 - 1<sup>er</sup> TOUR DU SCRUTIN

	BUREAU N°1	BUREAU N°2	BUREAU N°3	TOTAL	RÉSULTATS EN POURCENTAGES	
Nombre d'inscrits	956	943	1100	2999	<i>par rapport aux inscrits</i> ↓	<i>par rapport aux exprimés</i> ↓
Votants	416	408	548	1372		
Nuls	3	8	4	15		
Blancs	2	11	7	20		
Exprimés	411	389	537	1337		
<b>LORETTE CITOYENNE</b>				<b>324</b>	<b>10,80 %</b>	<b>24,23 %</b>
<b>ALLIANCE POUR LORETTE</b>				<b>1013</b>	<b>33,77 %</b>	<b>75,76 %</b>

Dans l'article de l'expression des élus de LORETTE CITOYENNE, Madame Amelle GASSA n'a qu'un objectif : ridiculiser notre élection en donnant le chiffre de 33,77 % des voix obtenues.

Par le tableau des résultats officiels que je vous publie ci-dessus, vous remarquerez qu'il s'agit d'un résultat en pourcentage par rapport aux inscrits sur la

liste électorale de 2999 électeurs. Je rappelle que ce scrutin avait connu une abstention record à cause du COVID 19.

Que Madame Amelle GASSA veuille jouer à ce jeu malhonnête de la désinformation, je veux bien, mais elle aurait dû avoir la franchise de vous dire que sur le ratio des électeurs inscrits, la liste de Madame Amelle GASSA avait ob-

tenu le triste résultat d'être élue avec 10,80 % des inscrits c'est-à-dire avec 324 voix sur 2 999.

D'ailleurs, vexée de ce piètre résultat, Madame Amelle GASSA avait attaqué les résultats de ce vote au tribunal administratif. Elle a lamentablement perdu son procès.

*Le Maire Gérard TARDY*



## À VOS AGENDAS

### JANVIER

EXPOSITION : À LA BIBLIOTHÈQUE

Médiathèque

**SAMEDI 28** THÉÂTRE DES LOGES // 20h30 Salle l'Ecluse Festival de l'humour

### FÉVRIER

EXPOSITION : KAMISHIBAI DÉCOUPÉ

Médiathèque

**VENDREDI** DON DU SANG // 16h-19h Salle Jean Rostand Amicale des donateurs bénévoles

**SAMEDI 18** POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE // 20h30 Salle l'Ecluse Festival de l'humour

### MARS

EXPOSITION : LE PRINTEMPS DES POÈTES

Médiathèque

**VENDREDI 31** LE CHŒUR DU PILAT // 20h45 Salle l'Ecluse Concert

### AVRIL

**SAMEDI 1<sup>er</sup>** LE CHŒUR DU PILAT // 20h45 Salle l'Ecluse Concert

**DIMANCHE 2** LE CHŒUR DU PILAT // 15h Salle l'Ecluse Concert

**SAMEDI 8** VÉRINO // 20h30 Salle l'Ecluse Festival de l'humour

*Lorette, ville d'avenir et de traditions*

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2023 // kiosque@ville-lorette.fr

LE KIOSQUE